

La gare Viger et le cas des vieux quartiers

Le comité exécutif a sagement agi en consultant l'un des maîtres du Barreau montréalais au sujet de la gare Viger. Nous savons désormais quels sont nos droits. Il est infiniment regrettable que nous ne puissions contraindre — sauf par une pression morale — la société de chemin de fer du Pacifique à la réouverture de sa hôtellerie. Par contre, nous avons le pouvoir de la contraindre à maintenir une gare ayant façade sur la rue Craig.

Il arrivera de deux choses l'une: ou la grande Société ferroviaire se pliera d'elle-même aux exigences de son contrat — ce qui serait sage de sa part — ou elle se laissera poursuivre. Dans un cas comme dans l'autre, ceux qui ont pris en main la défense des intérêts de l'une des parties les plus populaires de la ville, intéressés qui concordent pleinement avec l'intérêt général, obtiendront gain de cause.

On peut compter que Me Jeannotte, qui est membre du comité exécutif et qui s'est occupé de la question longtemps avant de rentrer dans la politique municipale, n'est pas homme à lâcher pied. Ceux qui l'envoient au conseil ne se plaindront pas qu'il exerce pour des fins comme celle-ci une influence considérable — et que M. Biggar lui reproche bien à tort — sur ses collègues du comité d'administration.

Il est grand temps, nous semble-t-il, de saisir la Commission des chemins de fer de la question du terminus de l'est. Pourquoi ne tire-t-on pas tout le parti possible de la gare Viger et de l'ancienne hôtellerie Viger, puisqu'il faudra que celle-ci soit unie à celle-là pour que le C. P. R. observe la lettre de son contrat?

La gare Moreau est infecte. Il est possible de la maintenir comme gare secondaire, mais non pas comme terminus. Par ailleurs, répons-les en encore une fois, en utilisant les voies du C. N. R. vers l'est, le chemin de fer du Pacifique raccourcirait singulièrement le trajet Québec-Montreal. Il n'y a donc pas de raison valable pour que ne se fasse pas cette fusion des deux gares puisqu'elle est à l'avantage des deux sociétés ferroviaires: elle est aussi à l'avantage de la population desservie par les deux che-

mins de fer — et cette considération devrait suffire à emporter le morceau. Sans quoi nous devrions nous rendre compte que notre représentation outaouaise, où figure des ministres et des députés, joint la faiblesse politique à la puissance numérique. Il sera temps, cette constatation faite, de commencer une agitation réformatrice.

Mais chaque fois qu'il est question de ces choses, nous sommes ramenés à la même constatation: nous tournons dans un invariable cercle vicieux.

Comme il serait plus facile de convaincre la Commission des chemins de fer, le gouvernement d'Ottawa, si nous possédions un plan directeur.

Nous enrayons de la sorte la paralysie qui atteint lentement les vieux quartiers, paralysie d'autant moins justifiable que ces vieux quartiers ont été saignés pour le développement de la périphérie. S'arrête-t-on à penser que serait ou ce que pourrait être le centre de Montréal si la superficie de la ville, au lieu d'être de plus de cinquante milles comme elle l'est aujourd'hui, était de moins de dix milles comme en 1882? Le rapport du bureau des estimateurs pour 1936 nous donne ce renseignement supplémentaire et effrayant qu'il y a dans la ville de Montréal 97,776 lots vacants, ou, autrement dit, de lotissements non construits contre seulement 89,799 lotissements construits.

Il est donc grand temps que nous songions non pas seulement à préparer, mais à mettre en vigueur ce plan d'ensemble. Chaque jour des situations surgissent devant nous et nous en rappelent tragiquement la nécessité.

C'est le cas présent. Mais on ne doit voir là aucune raison de jeter le manche après la cognée. L'exécutif peut compter, au contraire, qu'il aura la sympathie et les applaudissements de toute la population, véritablement intéressée à la bonne administration de la chose publique, quand il entreprendra de faire rendre justice à l'est tout en aidant, comme malgré elle, une ou au moins deux des grandes sociétés ferroviaires à améliorer son service et, partant, ses recettes.

Louis DUPIRE

...La décentralisation des dépôts peut être une excellente chose, mais il ne faudrait point qu'elle servit de prétexte à de nouvelles applications du faux principe de la réserve québécoise. Ceci, un certain nombre de gens, qui disposent de moyens de publicité considérables, ne le permettront sûrement pas.

O. H.

Le carnet du grincheux

Chose, qui fait les "Choses du temps au Canada, parle de la honteuse guerre de l'Empire contre les Boers du Transvaal.

Il veut sans doute indiquer la guerre dans laquelle le parti libéral de sir Wilfrid avait jeté notre pays.

Sept fonctionnaires de Moscou sont mis à mort — Québec n'est pas Moscou.

Le champion de l'Empire a résisté à Joe Louis, John Bull ne craint plus le péril noir.

Progrès. La guerre débutait autrefois par une déclaration de guerre. Elle débute aujourd'hui par plusieurs déclarations de paix et ces déclarations se continuent jusqu'à ce que la paix arrive.

Si le championnat avait été accordé au pugiliste britannique, cela n'aurait pas fait l'affaire des Américains: It would have gone to Farr (avec un r de trop à far et un, e de moins à too.)

Le Grincheux

Une torpille passe très près du contre-torpilleur "Havock"

Plusieurs navires de guerre britanniques reçoivent l'ordre de chercher le sous-marin inconnu qui a visé le "Havock"

Ce contre-torpilleur britannique patrouillait entre Alicante et Valence

Londres, 1er (S. P. A.). — L'Amirauté annonce qu'un sous-marin dont on ignore la nationalité a cherché à torpiller le contre-torpilleur *Havock* près d'un cap de la côte est de l'Espagne, le cap San-Antonio, qui est entre Alicante et Valence. Un autre contre-torpilleur, l'*Hyperion*, et le conducteur de flottille Hardy ont quitté Gibraltar à toute vitesse pour se rendre auprès du *Havock*. Il paraît que la torpille a passé très près du contre-torpilleur.

A LA POURSUITE DU SOUS-MARIN

Gibraltar, 1er (S. P. C. -Havas). — Plusieurs navires de guerre britanniques ont reçu l'ordre de chercher le sous-marin inconnu qui a tenté de torpiller le contre-torpilleur britannique *Havock*, près de la côte est de l'Espagne, la nuit dernière. Gibraltar a sans tarder envoyé au près du *Havock* le conducteur de flottille Hardy et le contre-torpilleur *Hyperion*. On tient de bonne source que les autorités font aussi participer aux recherches les contre-torpilleurs *Hereward* et *Hasty*, ainsi que des navires qui patrouillent le long de la côte est de l'Espagne.

Lorsque le sous-marin lui a lancé une torpille, le *Havock* patrouillait près du cap San-Antonio, qui est entre Alicante et Valence.

18e NAVIRE NON ESPAGNOL ATTAQUE EN MEDITERRANEE

Londres, 1er (S. P. A.). — Dans des cercles français de Londres on déclare espérer que la tentative de torpiller le *Havock* portera la Grande-Bretagne à agir. On ajoute que Paris et Londres échangeront déjà des vues à ce sujet.

Il paraît que la France exerce une forte pression pour obtenir que le comité de la non-intervention s'occupe d'attaques dont des navires ont été l'objet en Méditerranée et de la participation des volontaires italiens à la prise de Santander.

Au moment de la tentative de torpiller le *Havock*, des avions blancs ont bombardé un cargo grec qui transportait des munitions destinées aux rouges. Deux membres de l'équipage ont perdu la vie et le cargo a dû se jeter à la côte. Deux avions rouges escortaient le navire grec, mais les blancs les ont fait fuir.

Il paraît que l'affaire du *Havock* porte à 18 le nombre de navires non espagnols attaqués en Méditerranée depuis le 1er août.

Actualité

"Ce qui sera a été"

Des civilisations sont enfouies dans les sables séculaires depuis que le roi Salomon lançait ce cri: "Qu'est-ce qui sera?"

Qu'est-ce qui sera? — Ce qui a été. Rien de nouveau sous le soleil. On parle de la crise économique comme d'une catastrophe sans exemple, des monstruosité du modernisme, du trust, du communisme, de la dictature économique, des maux de la politique, comme si tout cela était neuf et caractéristique de l'humanité en auto et en avion.

Pourtant je viens de lire dans l'admirable Histoire grecque, de Gustave Glotz et de Robert Cohen, des passages qui font rêver. Nous sommes au IV^{ème} siècle avant Jésus-Christ, au lendemain de la guerre du Péloponèse, qui laisse l'Grèce épuisée et meurtrie, une terre qui a transformé en charnier l'Hellade de Périclès.

"Puissamment armé, dit M. Glotz, le commerce se livre désormais à toutes sortes de spéculations: on articule fait le trust du fer en Sicile; les marchands de grains se valent pour cacher leurs disponibilités et les vendre au prix fort, l'en avant qu'un administrateur d'Alexandre soit en mesure d'accaparer tout le blé d'Egypte et d'en tirer un bénéfice scandaleux. Il est pas étonnant que les Athéniens tentent songe alors à faire instituer un profit du trésor public une régie des mines ou le monopole du plomb."

Plus loin: "Dans la Grèce nouvelle, l'individualisme, dégénéré en égoïsme, va tendre fatalement à la vie sociale politique. Jamais la puissance de l'argent n'y avait été plus grande... l'industrie et du commerce, la contagion a gagné l'agriculture; à leur tour, râteaux, avocats, artistes tentent le plus possible de leur marchandiser. La fortune vite et n'importe comment! voilà pour beaucoup l'idéal. Les riches sont tous prêts à croire que la richesse est la mesure des valeurs sociales. où la constitution leur refuse la place éminente qu'ils croient due à leur mérite, ils se désintéressent de la politique. Il s'agit bien pour eux de moralité civique! Ceux-là, disait Lysias, ont pour principe que la patrie est partout où ils ont leur intérêt; ce n'est pas la cité, mais leur fortune qui est pour eux la patrie."

On imaginerait que ce bon Lysias

pensait à l'île de Nassau et à l'impôt sur le revenu?

Et voici pour les conséquences économiques du capitalisme exagéré:

"Le développement du régime capitaliste dans l'agriculture et l'industrie a pour effet un accroissement continu du prolétariat rural et urbain. C'est un type commun que dépeint Platon, quand il parle de ce malheureux qui demeure dans la cité sans appartenir à aucune catégorie de la cité, qu'on ne peut appeler ni commerçant ni artisan, ni cavalier, ni hoplite, mais seulement pauvre et misérable."

Et voici maintenant la politique: "... Ce n'est point par devoir que la plupart des citoyens consacrent leur temps aux affaires publiques; ce n'est même pas toujours pour le plaisir de faire de la politique; c'est trop souvent dans l'intention d'améliorer leur condition aux dépens d'un trésor alimenté par une minorité... La politique est devenue un métier spécial à emplois variés. Il a son élite, des orateurs qui s'appliquent à se donner une compétence particulière en matière de finances ou de diplomatie... Ils se disputent le pouvoir avec acharnement. Quand ils l'emportent, ce sont de vrais ministres, dont chacun aspire à être premier ministre... A côté de ces hommes d'Etat pullulent les démagogues de bas étage, qui, ayant pour principal moyen d'existence la calomnie et le chantage, attirent l'envie et entretiennent les haines. Ils tirent trop souvent profit de leur talent ou de leur audace, la multitude exploite sa souveraineté avec l'idée de la monnaie."

Et puis voici la règle d'Etat dans toute sa gloire:

"Pythoclès propose de faire acheter et vendre par le fisc tout le plomb du Laurion; Xénophon veut que l'Etat construise et loue des hôtelleries, des magasins, des halles, des vaisseaux marchands au Pirée et qu'il fasse en grand la location d'esclaves pour mines, de marchés, d'habitations et de fourneaux au Laurion."

Enfin le communisme:

"Les ennemis du régime capitaliste, les pauvres qui en souffraient et les doctrines qui en nient la légitimité, demandaient l'égalisation des fortunes. L'idée communiste fut préconisée par des démagogues et des philosophes. Elle jouissait d'une vogue assez grande dans le peuple pour qu'en 392, Aristophane crût utile et plaisant de la produire sur la scène dans L'Assemblée des femmes. Platon s'en empara lorsqu'il peignit, après 387, présenter dans la République le tableau de la cité idéale..."

Et c'est ainsi qu'il n'y a rien de

nouveau sous le soleil, et que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

MARCELLUS

Bloc-notes

L'exemple des petites Dionne

On dit que les fameuses jumelles Dionne sont un peu en retard, du point de vue facilité linguistique et du point de vue vocabulaire. Si tel est le cas, il s'explique facilement. Les petites Dionne ne sont pas avec les enfants de leur âge les contacts ordinaires. Elles apprennent, pour ainsi dire, leur langue comme des élèves d'un professeur; elles ne peuvent guère s'aider l'une l'autre, puisqu'elles en sont toutes au même point, tandis que les enfants ordinaires ont affaire à beaucoup d'autres camarades, d'âge varié, et qui les enseignent sans qu'ils s'en rendent même compte.

Quoi qu'il en soit, le *Droit* d'hier racontait à propos des petites Dionne un incident amusant et plein de sens. Les petites, dit-il, protestent quand on veut leur parler en anglais. En français, en français! entendent-elles. Toute réserve faite pour les cas où la politesse peut exiger l'emploi de l'anglais, voici un exemple qui pourrait être utilement suivi dans nos relations avec les services fédéraux particulièrement. On ne ferait ainsi du reste qu'agir à la façon des Anglais eux-mêmes. Quand l'un d'eux entend dire qu'un Anglais se soit adressé en français à un service fédéral quelconque ou même à un service provincial québécois? Pourquoi d'ailleurs le ferait-il?

Si, dans leurs relations avec les services publics, avec les grandes compagnies de transport, avec leurs fournisseurs de langue anglaise, les Canadiens français se servaient toujours — comme ne manquent jamais de le faire les Anglais — de leur propre langue, qu'arriverait-il?

On serait nécessairement obligé de s'assurer partout la présence de gens qui comprennent le français, et ce serait autant de positions qui reviendraient aux nôtres.

Tandis qu'en se servant de l'anglais, les Canadiens français dispensent ceux avec qui ils traitent de savoir le français, tout ainsi jouer au bénéfice des unilingues anglais et contre les leurs leur connaissance des deux langues.

Si nous prenions, dans ce domaine, la résolution de nous mettre à l'école des petites Dionne...

Ce serait de l'action patriotique vraiment efficace.

Est-il vrai?

Dans un ordre d'idées voisin de celui-ci, voici une couple de points d'interrogation que nous suggèrent des informations récentes.

Le ministère fédéral des Postes a récemment inauguré une politique de décentralisation qui peut être louable. Au lieu d'obliger les gens à demander certaine papeterie à Ottawa seulement, il a constitué des dépôts régionaux où l'on peut se procurer immédiatement ces textes.

Mais est-il vrai qu'à Moncton, au centre d'une région en bonne partie française, il est maintenant impossible de se procurer de la papeterie française?

Est-il vrai qu'à des enquêtes récentes, on ait répondu de là-bas que jamais le ministère n'avait envoyé à Moncton de papeterie française?

M. King se confesse à la presse

Les ennuis que lui cause M. Aberhart — Les gouvernements albertain et outaouais restent sur leurs positions — Le précédent Mercier — M. Hepburn et la canalisation — Notre bon client le Japon — Il ne faut pas nous brouiller avec lui, crainte d'y perdre \$23,000,000 de commerce annuel

(par Léopold RICHER)

Ottawa, 1er — Il faut que les plus impatients s'y résignent: le conflit constitutionnel entre les autorités fédérales et le gouvernement albertain ne fait que commencer. Il ne se règlera pas dans quelques jours. La bataille sera longue et serrée, bourrée de surprises. Aux récentes déclarations de M. Aberhart, M. Mackenzie King serait disposé à n'opposer qu'un hermétique silence, s'il n'en tenait qu'à lui. Il a la conviction d'avoir fait son devoir, en tant que chef d'un cabinet qui a désavoué trois lois albertaines. Sur l'aspect constitutionnel de la dispute, tout ce qui importait vraiment à été dit de la part du gouvernement central. Il ne reste plus qu'à discuter les conséquences pratiques de l'obstination du cabinet albertain. Mais M. King se soucie-t-il d'entrer en polémique avec M. Aberhart à ce propos?

Sensation à Ottawa

La dépêche d'Edmonton annonçant que le cabinet albertain avait décidé de mettre en vigueur les lois désavouées, a créé à Ottawa une sensation aussi vive que celle provoquée par le désaveu fédéral. On ne s'attendait pas à pareille réponse de la part du gouvernement provincial. C'est dire avec quel intérêt on attendait une déclaration de la part de M. King après la réunion du conseil des ministres. M. King a reçu les journalistes vers six heures hier soir, aux aboiements nerveux de son chien fidèle. Au commandement bref du maître, la bête s'est couchée aux pieds du premier ministre et s'est gardée d'interrompre l'interrogatoire. M. King a répondu aux nombreuses questions avec infiniment de patience.

Désaveu non publié en Alberta

Pour sa part, comme nous le disions tout à l'heure, il a l'absolue conviction que le gouvernement fédéral n'a fait que son devoir en désavouant les lois albertaines. Il appert cependant que, à strictement parler, ces lois ne sont pas encore désavouées. Du moins, elles ne l'étaient pas encore au moment de l'interview. En effet, le Gouverneur général, ou son délégué, a invité le lieutenant-gouverneur de la province d'Alberta à communiquer le désaveu fédéral au cabinet provincial. Cette communication se fait au moyen d'un décret publié dans la Gazette officielle de la province. Hier soir, la Gazette officielle de l'Alberta n'avait pas encore publié le décret du lieutenant-gouverneur. Il se trouvait donc que le désaveu fédéral n'était pas en force.

En 1882 sous le gouvernement Mercier

Si, par l'intervention du gouvernement d'Edmonton ou autrement, la Gazette officielle de la province ne publie rien à ce sujet, il restera au Gouverneur général en conseil le pouvoir d'inviter le lieutenant-gouverneur de l'Alberta à transmettre au gouvernement provincial le décret d'Ottawa par le truchement de la Gazette officielle du Ca-

nada. Ce qui ne manquera pas de se produire pour peu que se prolonge le silence de la Gazette officielle de la province. La difficulté technique n'est donc pas insurmontable. M. King rappela hier soir qu'un cas pareil s'était présenté lorsque le gouvernement fédéral avait désavoué des lois québécoises passées par le gouvernement de M. Honoré Mercier. Sir John Macdonald avait invité M. Angers, alors lieutenant-gouverneur de la province, à inscrire son décret dans la Gazette officielle du Canada. M. King faisait probablement allusion au désaveu par le gouvernement fédéral d'une loi provinciale créant une cour de magistrats de districts à Montréal et abolissant la Cour de circuit. Cela se passait en septembre 1888.

Advenant la nécessité, le gouvernement fédéral n'hésitera pas à recourir à ce procédé. Quant au fond de la question, M. King n'a même pas voulu le discuter. Ce qui est fait, demeure et le demeurera.

D'ici peu de jours, toutefois, le premier ministre aura probablement des communications à la presse sur cette question, attendu que la dernière déclaration de M. Aberhart à M. King mérite une réponse. On voit tout de même, par ce qui précède, que la crise constitutionnelle n'est qu'à son début et que, du côté fédéral comme du provincial, on est bien décidé à garder ses positions. Pour le moment, l'affaire en est là.

M. Hepburn, M. King et la canalisation

Si M. Aberhart fournit la principale matière à l'actualité politique, M. Mitchell Hepburn inquiète tout autant M. King, mais pour des motifs différents. Parlant à London lundi soir, le premier ministre ontarien s'est porté de nouveau à l'attaque du chef du parti libéral fédéral. Il s'est opposé à la canalisation du Saint-Laurent. "Aussi longtemps que nos services de transport enregistrent des déficits, je m'opposerai à la canalisation, a-t-il dit. Le premier ministre King la favorise pourtant, le président Roosevelt aussi, ainsi que l'Etat de New-York. M. Rowe lui-même appuie le projet." M. King n'a pas aimé cette partie du discours de M. Hepburn. A l'interview d'hier, il a rappelé qu'à la Chambre des Communes, il avait déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement fédéral n'était pas prêt à créer une crise domestique pour régler un différend international et qu'en cette matière de canalisation du Saint-Laurent, le gouvernement du Canada devait et voulait tenir compte en premier lieu de l'opinion des provinces les plus intéressées, notamment de l'Ontario et du Québec. C'était dire que le gouvernement d'Ottawa ne favoriserait pas le projet contre la volonté des provinces, et tout particulièrement contre la volonté de la province d'Ontario. M. King a fait cette déclaration sur un ton sec et affirmatif, dans le but, a-t-il dit, de mettre au point certaines affirmations parues dans les journaux.

C'est la première fois que M. Mac-

(suite à la page 2)

En pays neufs

Un endroit de passage, la Rivière-Piché

Village où des "squatters" ont organisé toute une série d'établissements malfamés et clandestins — L'exploitation des loisirs d'une population perdue en pays neuf — Le Petit-Canada, pas loin de la mine O'Brien

(par Emile BENOÎT)

En sortant de Val d'Or, dans la direction sud, après avoir franchi Sourlague, l'on rentre dans la brousse. La route, à peine essouchée, continue d'être cahoteuse ainsi qu'elle l'était depuis Amos. Des deux côtés, une désolation de brûlés, habitat — au mois de juillet du moins — de brûlots, de mouches noires et de maringouins. Le rouge et le mauve des fleurs d'épilobe tranchent sur la grisaille des épinettes calcinées.

Cinq milles plus loin, la route d'Amos a rejoint la route nouvelle qui se construit de Senneterre vers Rouyn. Cette dernière a ceci de particulier que le moindre cahot — s'il peut être ici question de moindre cahot — prend des allures de fondrière. Au vrai, la route nouvelle est déjà toute jonchée de carcasses d'automobiles qui ont connu leurs dernières pannes. En pareille voie, il n'y a pas d'A. O. A. qui voudrait se risquer au sauvetage des voitures. Une panne d'importance en est une panne d'automobile ne revient pas souvent.

À la croisée des deux routes en question, en tout cas pas loin de là, nouvelle agglomération humaine, d'établissements tout récents: la route ne vient-elle pas de s'ouvrir? Il lui faut franchir un cours d'eau, une sorte d'étréot qui se trouve à séparer en même temps qu'à unir les lacs de Montigny et Lemoine. Un pont se construit déjà. Il sera réservé au chemin de fer. Il n'a pas été, paraît-il, possible de s'entendre pour y ménager une passerelle qui servirait à la circulation automobile. Un deuxième pont deviendrait nécessaire. Pour l'heure, le passage se pratique au moyen d'un bac et comme la circulation est déjà dense — un service d'autobus vient même d'être organisé par là —, le passeur aura bientôt fait fortune.

Sur les berges de l'étréot, à l'endroit du bac, principalement du côté est, des villages achèvent de s'établir, des villages jumeaux, comme sont jumelles les villes de Bude et de Pest, de Saint-Paul et de Minneapolis, de Québec et de Lévis. Comme une rivière se jette pas loin de là dans le lac Lemoine, la rivière Piché, le nom de celle-ci a été donné à la nouvelle agglomération. D'aucuns ont imaginé une autre désignation: Rivière-Thompson. On ne voit pas à quoi cela peut rimer.

Le village de la rivière Piché, composé surtout d'hôtelleries de fortune, de pensions louches, de salles de danse, de jardins de bière, s'est construit clandestinement sur les terres du domaine public, du domaine de la Couronne, ainsi que disent les avocats.

C'est un endroit de passage pour tout, rien de plus. La construction d'un pont du *Canadien National*, tout à côté, justifie la présence d'une certaine d'ouvriers. Ceux-ci sont assurés du logement ordinaire en pareil cas: dans un camp établi par la compagnie. Quelques mines, la Gale et la Shawkey, se trouvent aussi dans le voisinage, mais chacune a son petit village. La Rivière-Piché n'existe que pour attirer les gens de toute la région et qui sont autrement dépourvus de moyens de récréation. Quotidiennement, de

vingt ou six heures de l'après-midi jusqu'à cinq heures du matin, le dimanche toute la journée, la Rivière-Piché reçoit des contingents de visiteurs qui viennent de cinq, dix et quinze milles à la ronde, de Val d'Or, de Malartic et même d'O'Brien. Les uns voyagent en automobile; d'autres en canots, en rickshaws, en bateaux-taxis. Les navigateurs ne sont pas rares. Les touristes ne chôme pas.

La Rivière-Piché, c'est l'exploitation trop souvent écoeurante des loisirs d'une population perdue en pays neuf. Le site du village est enchanteur. Pour peu qu'on y eût pensé et pourvu, il eût été possible d'établir là une villégiature charmante. On y trouve présentement le débris de certaines plaques populaires autour des grandes villes, avec en plus une note canaille, qui paraît d'autant plus canaille, infâme et laide qu'elle se présente en pleine nature. Les scènes de beuverie, de racolage public, de violence même sont choses non seulement fréquentes, mais courantes en ce lieu. C'est un quartier malfamé, opérant au grand jour, comme cela ne se voit plus à Montréal. Les exploitateurs du vice, les entrepreneurs de la prostitution s'en donnent tout à leur aise. Leurs établissements, tout clandestins qu'ils sont, envahissent sans rencontrer le moindre inconvénient, le moindre embarras, les terres du domaine public, les occupent, les font servir à leurs fins.

La Rivière-Piché s'est comme de raison établie à la faveur de la confusion de ces derniers temps, confusion qu'ont occasionnée les campagnes électorales que l'on sait. Pareil état de choses ne devrait pas s'éterniser. Il suffirait, semble-t-il, de quelques descentes de la police pour tout mettre dans l'ordre. S'il est des "squatters" qui ne méritent aucune considération, ce sont bien ceux qui se sont emparés d'une partie du domaine public pour organiser et exploiter la corruption sous toutes ses formes.

En maints autres endroits, l'occupation des terrains n'est pas plus régulière, les mêmes abus, les mêmes exploitations se pratiquent, mais il s'agit de villages où l'exploitation et les abus, la corruption ne sont pourtant pas le fait de la majorité des gens. À proximité de la mine O'Brien, par exemple, des "squatters" ont depuis longtemps envahi la propriété de la *Valco Gold Mine*. Il en résulte pour celle-ci d'innombrables embarras. Elle peut difficilement intervenir toutefois, car les droits de surface ne lui appartiennent pas. La concession qu'elle délient ne vaut que pour le sous-sol. De plus, la compagnie eût-elle eu le droit d'intervenir, elle eût d'abord trouvé délicat de le faire. Les premiers "squatters" étaient de braves gens qui cherchaient simplement un coin où jeter leurs tentes, où construire une modeste cabane. Par la suite, d'autres sont venus, des gens bien moins recommandables.

(suite à la page 2)

La lettre des évêques espagnols

ELLE PARAITRA DANS LA COLLECTION DU "DOCUMENT" — IL FAUT LA REPANDRE A PROFUSION — DONNEZ TOUT DE SUITE VOS COMMANDES

La lettre des évêques d'Espagne à leurs collègues du monde entier, dont l'importance est capitale, paraîtra bientôt en brochure, sous couverture de papier fort, dans la collection du "Document". Ce sera le moyen de lui assurer, par delà la publication dans le journal, une diffusion nouvelle et considérable. Or il importe que cette pièce soit connue du plus grand nombre de gens possible; car, partout, elle dissipera des erreurs et, rétablira la vérité.

Que tous ceux qui veulent participer à cette salutaire propagande envoient donc bien adresser — et le plus tôt possible — leurs commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, à Montréal. Les commandes seront exécutées dans l'ordre de leur réception. Prix: 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine (franco). Au cent, \$7.00, (et non point \$7.50, comme il a été dit par erreur); au mille, \$50 (et non point plus dans les deux cas). Toute commande à l'unité et à la douzaine doit être accompagnée d'une remise correspondante.

LIRE EN PAGE 3: La situation du groupe français de l'île-du-Prince-Edouard.

Degrelle accuse Van Zeeland

Le chef rexiste accuse le premier ministre de Belgique d'avoir touché un traitement de vice-gouverneur de la Banque nationale de Belgique, depuis qu'il est premier ministre, après y avoir renoncé
Le Parlement convoqué — Rexistes arrêtés

Bruxelles, 1er (A.P.) — Le premier ministre de Belgique, que le chef rexiste Léon Degrelle accuse d'avoir touché un traitement de vice-gouverneur de la Banque nationale de Belgique, depuis qu'il est premier ministre, après y avoir renoncé, a décidé de convoquer une session spéciale du parlement pour se disculper. M. Van Zeeland touchait un traitement de \$25,000 par année comme vice-gouverneur de cette banque. Comme premier ministre, il n'en touche que le cinquième. Le cabinet a demandé, hier soir, au roi Léopold, qui villégiature en Suisse, de convoquer le parlement d'ici le 7 septembre.

Le ministre des finances, M. Henri de Man, rapporteur de la question, a absous M. Van Zeeland, mais il recommande à la Banque de faire des changements de façon que les désordres soient évités. Les actionnaires de la Banque sont présentement assemblés pour discuter les affaires de la Banque et leurs débats prennent une tournure acrimonieuse. M. Van Zeeland a toujours laissé entendre que l'autonomie venait de se retirer de la politique. Il semble bien maintenant qu'il restera à son poste tant que l'orage ne se sera pas apaisé.

Des observateurs bien informés croient que le parlement, l'enquête terminée, innocentera Van Zeeland et fera du même coup disparaître la menace qui plane sur son gouvernement, tout en critiquant la conduite de la Banque Nationale dans cette affaire. Le cabinet, présidé par Van Zeeland, a pris sur lui d'appeler au roi, devant les désordres graves qu'a soulevés l'accusation de Degrelle. Sept rexistes ont été mis en état d'arrestation hier soir et les partisans de ce parti doivent encore aujourd'hui se rencontrer avec les actionnaires de la Banque Nationale. Van Zeeland a nié qu'il avait accepté des bonis

secrets, depuis qu'il est premier ministre, et il a affirmé que les attaques auxquelles il est en butte sont étonnantes et diffamatoires et qu'elles l'atteignent dans son intérêt. Il a ajouté qu'il avait reçu des bonis en 1934 et en 1935, avant sa nomination comme premier ministre.

Il reste possible, toutefois, que le gouvernement soit rudement secoué de même que la direction de la Banque nationale. Si le parlement rejette le plaidoyer du gouvernement, ce dernier devra démissionner. Il se peut même que Louis Franck, gouverneur socialiste de la Banque Nationale, abandonne son poste avant que le parlement se réunisse.

M. Van Zeeland a précisé ensuite que l'argent qu'il a retiré du fonds de réserve de la grande institution bancaire belge ne représentait pas son salaire de sous-gouverneur de la banque depuis qu'il est entré activement dans la politique. Il donna sa démission à la banque en avril 1935 pour devenir premier ministre. La banque, toutefois, n'a pas accepté sa démission et son poste l'attend encore.

Cette somme de 235,000 francs (environ \$8,000) crédits à son compte en banque depuis sa démission est restée intacte et il n'y a pas touché depuis sa démission, a-t-il formellement déclaré.

La querelle commença lorsque Degrelle demanda une enquête sur les affaires de la Banque Nationale. Plusieurs députés l'appuyant le gouvernement s'alarma. Après en avoir fait le ministre des Finances, Henri de Man, annonça que tout était en ordre et que l'affaire devait être close. Lorsque Van Zeeland admit librement qu'il avait touché diverses sommes de la banque, son ami de Man rouvrit l'enquête.

Il pleut dans la Chine du nord

Ce qui paralyse l'armée expéditionnaire du Japon

Peiping, 1er (S.P.A.) — Il paraît que les manoeuvres de troupes chinoises à 25 milles au sud-ouest de Peiping et d'abandons plues paralyseraient l'armée expéditionnaire du Japon dans la Chine du nord. Depuis trois jours le quartier général japonais n'annonce aucune modification importante des lignes de combat qui sont au sud et au nord de Peiping.

Au sud-ouest de l'ancienne capitale, près de Lianghsing, 12,000 soldats japonais s'efforcent d'échapper à des manoeuvres enveloppantes de troupes chinoises qui ont une grande supériorité numérique.

Les Chinois ont 200,000 combattants dans le sud du Hopé. Ces combattants — des soldats de l'armée régulière, des irréguliers et des miliciens de provinces — for-

ment deux armées; l'une de ces armées a sa base d'opération; Pao-tingfou, qui est au sud est de Peiping, l'autre s'appuie sur le chemin de fer Tientsin-Poukoo. L'armée ayant sa base à Pao-tingfou est la mieux équipée des armées chinoises opérant dans le nord. Elle dispose d'un terrain excellent pour la défensive, aussi les Japonais prévoient-ils une grande résistance de ce côté-là.

Pour ce qui est du nord-ouest, les Japonais disent qu'ils demeurent tout à fait maîtres du chemin de fer reliant Peiping et Kalgan, qui est à 100 milles de l'ancienne capitale.

Il est fort probable que l'armée expéditionnaire japonaise commencera une offensive générale dès le retour du beau temps. Elle a reçu d'abondants renforts ces dernières semaines.

M. King se confesse...

(suite de la 1ère page)

enzie King répondait à un discours de M. Mitchell Hepburn depuis le commencement de la campagne électorale ontarienne. Depuis son retour d'Europe, il n'avait pas jugé à propos de donner la réplique à M. Hepburn. Hier cependant il n'a pas hésité à remettre le premier ministre torontois sur la voie de la vérité. Par le ton de cette déclaration, il était visible que les relations entre M. King et M. Hepburn n'avaient pas repris leur cordialité ancienne. En même temps, M. King semblait servir un avertissement à M. Hepburn. Ce n'est pas l'intention de M. King de prendre part à la campagne provinciale, ni pour ni contre M. Hepburn. D'autre part, il n'entend pas laisser les attaques sans riposte.

Le Canada et le Japon

En troisième lieu il a été question, au cours de l'interview, de nos relations avec le Japon. Des journaux ont prétendu qu'advenant une crise diplomatique entre l'Angleterre et le Japon — par suite de l'incident dont a été victime l'ambassadeur britannique en Chine — le Canada se trouverait dans une situation fort délicate. M. King a dit à ce sujet qu'il fallait tout d'abord laisser les événements suivre leur cours et qu'il était pour le moins prématuré de parler d'une crise diplomatique entre l'Angleterre et le

Japon avant qu'une telle crise ne se produise. Si elle survenait, il serait toujours temps de prendre des mesures appropriées. Quant à M. Bruce, notre ministre à Tokio, il est actuellement au pays et il ne retournera pas à son poste d'ici quelque temps. Les déclarations qu'on lui attribue relativement à l'intervention du Japon en Chine, n'ont absolument rien à voir à cette problématique crise diplomatique.

Sur ce point, M. King a évité toute déclaration nette. La situation en Extrême-Orient est complexe. Elle explique le peu de promptitude qu'apporte M. Bruce à rejoindre son poste. Le gouvernement du Canada préfère sans doute de beaucoup que son ministre ne soit pas sur les lieux dans de pareilles circonstances. Notre pays vend pour quelque \$23,000,000 par année au Japon. Il n'a certainement pas l'intention de perdre un marché aussi fructueux.

Dans l'ensemble l'interview d'hier soir a été intéressante. Le premier ministre n'a pas quitté un instant le ton de la conversation facile. Il répondait au point quand il le voulait et savait, par ailleurs, éviter les questions indiscrètes ou embarrassantes. Le conseil des ministres ne siégera de nouveau que la semaine prochaine. Mais à cause de l'attitude de M. Aherhart et de la campagne électorale en Ontario, il est probable que le premier ministre aura des déclarations à faire avant la réunion du cabinet, qui aura lieu mardi.

Léopold RICHER

NECROLOGIE

BROUSSEAU — A Montréal, le 30, à 72 ans, Corinne Brousseau, fille de feu Joseph Brousseau et d'Olivia Gagné.

CHARBONNEAU — A Verdun, le 31, à 65 ans, Amédée Charbonneau, époux d'Alexandra Carrière.

DESORMEAUX — A Montréal, le 27, à 72 ans, Mme veuve Georges Desormaux, née Vandenberghe, Marie-Louise.

DAGENAIS — A Montréal, le 30, à 65 ans, Mme Paul Dagenais, née Fortier, Rose-Emma.

FABREAU — A Boucherville, le 29, à 76 ans, Lucie Fabreau.

GRENON — A St-Jovite, le 30, à 43 ans, Paul-Emile Grenon, époux d'Aurore Grégoire.

LAFORTUNE — A l'Assomption, le 27, à 79 ans, le charbonnier Dominique Lafortune.

LAPONTÉ — A Montréal, le 29, à 28 ans, Laura Laponté, fille de Wilfrid Lapointe et de Géorgina St-Aubin.

LEBRUN — A Montréal, le 30, à 61 ans, Clara Pétrin, épouse de feu Victor Lebrun.

PIQUETTE — A Montréal, le 29, à 53 ans, Mme J.-N. Piquette, née Labelle, Augustine, veuve de feu le Dr J.-N. Piquette.

PATENAIDE — A Montréal, le 29, Thérèse Lapointe, épouse de J.-Aurèle Patenaide.

ROCHER — A Montréal, à 65 ans, dame Sophie Chevalier dit Lépine, épouse d'Alfred Rocher.

VAILLANT — A Montréal, le 30, à 71 ans, Mme Vaillant, née Cordelia Marchand.

En pays neufs

(suite de la 1ère page)

qui font malheureusement partager leur pitoyable réputation à tout le reste de la communauté.

A cet endroit encore, il y avait une source d'eau limpide. Au pays abitibiens, où l'eau potable est rare avant que l'on ait eu le temps de creuser des puits assez profonds, une source de belle et bonne eau est une richesse véritable. Celle de ce village établi sur le territoire de la compagnie Valco — le Petit-Canada — comme on le désigne, — est maintenant polluée. Dans ce village, établi sans ordre, chaque maison déverse ses égouts dans les eaux de la source en question.

Les villes fermées, appartenant à des compagnies, ont certes leurs inconvénients, souvent graves. Des villes et des villages organisés à la diable, au gré et selon la fantaisie de chacun, ne sont pas sans présenter les leurs, qui sont graves également.

Emile BENOIST

Les conventions collectives de travail

Texte officiel de la loi qui régit les conventions collectives de travail, intitulée: "Loi relative aux salaires des ouvriers"

Nous avons publié récemment le texte officiel de la "Loi des salaires raisonnables", qui entre en vigueur aujourd'hui. Comme nous leçons y ont pris un vif intérêt, nous croyons utile de publier maintenant le texte officiel de la loi qui traite des conventions collectives de travail. Cette loi est intitulée: "Loi relative aux salaires des ouvriers", chapitre 49, George VI, 1937. Elle est la reforme de la loi des conventions collectives de 1934, et a été sanctionnée le 27 mai 1937.

Voici le texte de la "Loi relative aux salaires des ouvriers": Chapitre 49.

Loi relative aux salaires des ouvriers

(sanctionnée le 27 mai 1937)
SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Dans la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes suivants ont le sens qui leur est ci-après donné:

a) "agriculteur" signifie: tout propriétaire ou occupant d'une ferme ou d'une exploitation propre ou connexe à l'agriculture, qu'il met en valeur lui-même ou par l'entremise de serviteurs, et dont il tire au moins cinquante pour cent de son revenu;

b) "association" comprend: un syndicat professionnel, une union ou fédération de syndicats, un groupement de salariés ou d'employeurs, une association de personnes, une association de personnes physiques ou morales, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres dans le respect des lois et de l'autorité constituée;

c) "comité" désigne: le comité paritaire communément appelé comité conjoint, constitué à la suite d'un décret;

d) "convention collective" ou "convention" signifie: un contrat relatif aux conditions de travail conclu entre, d'une part, les représentants d'une association de salariés, et, d'autre part, les représentants d'une association d'employeurs, de plusieurs employeurs contractant à titre personnel ou même d'un seul employeur;

e) "décret" signifie: un arrêté ministériel;

f) "employeur" comprend: tout individu, société, firme ou corporation qui contracte un louage d'ouvrage;

g) "employeur professionnel" désigne: un employeur qui habituellement, à son emploi, des salariés pour un genre de travail qui fait l'objet d'une convention;

h) "ministre" signifie: le ministre du travail dans le gouvernement de la province de Québec;

i) "salaire" comprend: toute rémunération, compensation ou avantage ayant une valeur pécuniaire consentis pour le travail et tel que déterminé par le décret;

j) "salarié" comprend: tout apprenti, manoeuvre ou ouvrier non spécialisé, ouvrier qualifié ou compagnon, artisan, commis et employé qui travaille individuellement en équipe ou en société;

k) "salarié permanent" désigne: le salarié préparé uniquement à l'entretien d'une église, chapelle, cimetière, séminaire, collège, couvent, monastère, hôpital, orphelinat, asile, crèche, hôtel, maison de rapport, édifice à bureaux, immeubles ou ensemble de constructions utilisés comme établissement manufacturier ou industriel, si le louage d'ouvrage de ce salarié pour ce travail particulier est convenu pour une période d'au moins douze mois;

l) "construction" comprend démolition.

2. Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de décréter qu'une convention collective de travail relative à un métier, à une industrie, à un commerce ou à une profession lie également tous les salariés et tous les employeurs dans une région déterminée de la province.

Procédure à suivre

3. Toute partie à une convention peut demander au lieutenant-gouverneur en conseil l'adoption du décret prévu à l'article précédent.

4. Une requête à cette fin est adressée au ministre; celle-ci est accompagnée d'une copie conforme de la convention.

5. — Le ministre donne avis de la réception de la requête dans la Gazette Officielle de Québec et dans un journal publié en langue française et dans un journal publié en langue anglaise.

6. L'avis comporte que toute objection à la requête doit être formulée dans les trente jours.

7. Le ministre peut, s'il le juge à propos, ordonner la tenue d'une enquête sur le bien-fondé de la requête ou de toute objection qui a été formulée à l'encontre.

8. — A l'expiration du délai, ou après la tenue de l'enquête prévue à l'article 5, le ministre, s'il juge que les dispositions de la convention ont acquis une signification et une importance prépondérantes pour l'établissement des conditions de travail, sans grave inconvénient pouvant résulter de la concurrence des pays étrangers ou des autres provinces, peut recommander l'approbation de la requête par le lieutenant-gouverneur en conseil avec les modifications jugées opportunes et l'adoption d'un décret à cette fin.

9. — Le décret peut, pour les salariés permanents, autoriser et prévoir une rémunération inférieure à celle fixée par la convention.

10. — Le décret comportant l'approbation de la requête entre en vigueur le jour de sa publication dans la Gazette Officielle de Québec.

11. — Lorsque un décret est rendu en vertu de l'article 2, les dispositions de la convention, modifiées ou non, qui deviennent obligatoires, sont celles relatives au salaire, à la durée du travail, à l'apprentissage et au rapport entre le nombre des ouvriers qualifiés et celui des apprentis dans une entreprise donnée.

12. — Le décret peut également rendre obligatoires, avec ou sans modification, les dispositions de la convention relatives à la classification des opérations et à la détermination des différentes catégories de salariés et d'employeurs, ainsi que celles que le lieutenant-gouverneur en conseil estime conformes à l'esprit de la présente loi.

13. — Les dispositions du décret sont d'ordre public, régissent et gouvernent tout louage d'ouvrage de même nature ou de même genre que celui visé par la convention, dans la région de la province déterminée par le décret.

14. — Quel que soit le mode de rémunération convenu entre les parties, que celles-ci soient des personnes physiques ou morales, et quelle que soit l'occupation de l'employeur, il est prohibé de stipuler une rémunération équivalente à un salaire inférieur à celui fixé par le décret.

15. — Nonobstant les dispositions des articles 9, 10, 11 et 12 de la présente loi, les clauses d'un louage individuel d'ouvrage, lorsqu'elles sont à l'avantage du salarié, ont leur effet, à moins qu'elles ne soient expressément interdites par les dispositions du décret.

16. — Tout employeur professionnel qui contracte avec un sous-entrepreneur ou sous-traitant, directement ou par intermédiaire, est soumis au décret et notamment de conjointement et solidairement responsable avec ce sous-entrepreneur ou sous-traitant et tout intermédiaire, du paiement du salaire fixé par le décret.

17. — La publication du décret dans la Gazette Officielle de Québec rend non recevable toute contestation soulevant l'invalidité de la convention, l'invalidité de cette dernière et l'insuffisance des avis; et à tous autres égards, elle crée généralement une présomption juris et de jure, établissant la légalité de tous les procédés relatifs à son adoption.

18. Les parties à une convention collective rendue obligatoire doivent constituer un comité paritaire chargé de surveiller et d'assurer l'application du décret, de ses modifications et de ses renouvellements.

19. Nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent, un comité déjà existant peut accepter de surveiller et d'assurer l'application d'une convention collective distincte, si les parties à cette dernière le demandent et si le décret en ordonne ainsi.

20. Le ministre peut en tout temps adjoindre au comité des membres, n'exécédant pas quatre, qui lui sont désignés en nombre égal par les employeurs et les salariés non parties à la convention.

21. Le comité élabore des règlements pour sa formation, le nombre de ses membres, leur admission et leur remplacement, l'administration des fonds, fixe son siège social, détermine le nom sous lequel il sera désigné et généralement prépare tous règlements pour sa régie interne et l'exercice des droits à lui conférés par la loi.

22. Les règlements prévus à l'article précédent sont transmis au ministre et sont approuvés, avec ou sans modification, par le lieutenant-gouverneur en conseil et avis de cette approbation est donné dans la Gazette officielle de Québec.

23. Cet avis indique le nom sous lequel le comité doit être désigné et l'endroit où est son siège social.

24. La publication est une preuve suffisante de la formation et de l'existence du comité et du nom sous lequel il doit être désigné.

25. A compter de la publication, le comité constitue une corporation et il a les pouvoirs, droits et privilèges appartenant aux corporations civiles ordinaires.

26. De plus, il peut:

- Contraindre tout employeur professionnel à tenir un registre où sont indiqués les noms, prénoms et résidences de chaque salarié à son emploi, sa qualification, la durée et la nature du travail régulier et supplémentaire de chaque jour ainsi que le salaire payé pour ce travail, avec mention du mode et de l'époque du paiement;
- Examiner le registre susdit et la liste de paie;
- Vérifier auprès de tout employeur et de tout salarié le taux du salaire, la durée du travail, le régime d'apprentissage et toutes autres dispositions du décret;
- Requérir sous serment, et même à l'endroit où ce dernier exécute son travail, les renseignements qu'il juge nécessaires;
- Exiger de l'employeur professionnel une copie de l'échelle des salaires rendus obligatoires, ou de toute décision ou règlement, soit affichée à un endroit convenable;
- Prélever de l'employeur professionnel seul ou de l'employeur professionnel et du salarié, les

27. Si le comité refuse à une association le privilège qu'elle sollicite en vertu des dispositions de l'article précédent, il y a appel au lieutenant-gouverneur en conseil, dont la décision est finale.

28. L'association ainsi autorisée doit adresser au comité un rapport mensuel mentionnant les noms, prénoms et résidences des membres auxquels elle a accordé un certificat de qualification.

29. En cas de différend entre un employeur et un salarié relativement à l'examen, il y a appel au comité et ensuite au ministre, dont la décision est finale.

30. Dans les municipalités où le certificat de qualification est obligatoire, aucun employeur ne peut utiliser les services d'un salarié assujéti au décret qui n'a pas obtenu un certificat, et tel ouvrier ne peut, sans ce certificat, exercer son mé-

31. Si le comité refuse à une association le privilège qu'elle sollicite en vertu des dispositions de l'article précédent, il y a appel au lieutenant-gouverneur en conseil, dont la décision est finale.

32. L'association ainsi autorisée doit adresser au comité un rapport mensuel mentionnant les noms, prénoms et résidences des membres auxquels elle a accordé un certificat de qualification.

33. En cas de différend entre un employeur et un salarié relativement à l'examen, il y a appel au comité et ensuite au ministre, dont la décision est finale.

34. Dans les municipalités où le certificat de qualification est obligatoire, aucun employeur ne peut utiliser les services d'un salarié assujéti au décret qui n'a pas obtenu un certificat, et tel ouvrier ne peut, sans ce certificat, exercer son mé-

35. Si le comité refuse à une association le privilège qu'elle sollicite en vertu des dispositions de l'article précédent, il y a appel au lieutenant-gouverneur en conseil, dont la décision est finale.

36. L'association ainsi autorisée doit adresser au comité un rapport mensuel mentionnant les noms, prénoms et résidences des membres auxquels elle a accordé un certificat de qualification.

37. En cas de différend entre un employeur et un salarié relativement à l'examen, il y a appel au comité et ensuite au ministre, dont la décision est finale.

38. Dans les municipalités où le certificat de qualification est obligatoire, aucun employeur ne peut utiliser les services d'un salarié assujéti au décret qui n'a pas obtenu un certificat, et tel ouvrier ne peut, sans ce certificat, exercer son mé-

39. Si le comité refuse à une association le privilège qu'elle sollicite en vertu des dispositions de l'article précédent, il y a appel au lieutenant-gouverneur en conseil, dont la décision est finale.

40. L'association ainsi autorisée doit adresser au comité un rapport mensuel mentionnant les noms, prénoms et résidences des membres auxquels elle a accordé un certificat de qualification.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

COLLEGE COMMERCIAL ELIE

Fondé en 1900
DEUX - COLLEGES

4478, rue Saint-Denis
(Près Mont-Royal)
Tél.: HA. 2628

373 Carré St-Louis
(Près Saint-Denis)
Tél.: LA. 2522

MONTREAL

Cours complètement séparés pour garçons et filles.

ANGLAIS: Conversation, correspondance et traduction.
STENOGRAPHIE, CLAVIGRAPHIE et ouvrage de bureau, comptabilité, français et arithmétique.

COMPTABILITE: Machines à calculer; lois commerciales.
COURS SPECIAUX de culture physique et de natation.
JARDIN DE L'ENFANCE, pour garçons et filles de 4 à 12 ans.
Diction, chant, danse, français, arithmétique.

COURS CLASSIQUE: Préparation aux baccalauréats et brevets universitaires. Professeurs gradués d'université.

COURS PAR CORRESPONDANCE
COMPTABILITE — CLAVIGRAPHIE — STENOGRAPHIE

Cours strictement individuels. Jour et soir. Prospectus envoyé sur demande. — ENTREE, LE 7 SEPTEMBRE.

41. Tout membre du comité qui refuse ou néglige de remplir les devoirs de sa charge commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de pas moins de dix dollars et des frais pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars et des frais pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

42. Tout employeur qui refuse ou néglige de fournir au comité ou à ses employés les renseignements nécessaires à l'application d'un décret, ou met obstacle à l'accomplissement des droits, privilèges et obligations de ce comité, commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de pas moins de dix dollars et des frais pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars et des frais pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

43. Tout employeur qui refuse ou néglige de remplir les devoirs de sa charge commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de pas moins de dix dollars et des frais pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars et des frais pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

44. Tout employeur qui refuse ou néglige de remplir les devoirs de sa charge commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de pas moins de dix dollars et des frais pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars et des frais pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

45. Tout employeur qui refuse ou néglige de remplir les devoirs de sa charge commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de pas moins de dix dollars et des frais pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars et des frais pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

46. Tout employeur qui refuse ou néglige de remplir les devoirs de sa charge commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de pas moins de dix dollars et des frais pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars et des frais pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

47. Tout employeur qui refuse ou néglige de remplir les devoirs de sa charge commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de pas moins de dix dollars et des frais pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars et des frais pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

48. Tout employeur qui refuse ou néglige de remplir les devoirs de sa charge commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de pas moins de dix dollars et des frais pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars et des frais pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

49. Tout employeur qui refuse ou néglige de remplir les devoirs de sa charge commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de pas moins de dix dollars et des frais pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars et des frais pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

50. Tout employeur qui refuse ou néglige de remplir les devoirs de sa charge commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de pas moins de dix dollars et des frais pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars et des frais pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

51. Dans une action civile ou pénale intentée en vertu de la présente loi, tous décrets rendant obligatoire une convention collective de modification ou d'abrogation, règlement, avis et tout

HOTEL QUEEN MARY
(Dollard THEORET, prop.)
3774, Ch. Reine-Marie - Montréal
Tarifs d'hiver à compter du 15 SEPTEMBRE. Endroit idéal pour pensionnaires. Tarifs raisonnables. EL. 5144

PROF. RENE SAVOIE
I.C.I.E.B.A., B.S.C.A.
Cours Classique et Commercial
Leçons particulières — Brevet.
Pour entrevue
1448 ouest, rue SHERBROOK
Près rue Guy Tél.: PL. 97

NOTRE FAVORI NATIONAL
melchers
Gin Canadien
CROIX D'OR

Fondée en 1898
MELCHERS DISTILLERS LIMITED
Montréal et Bethuneville, P.Q.

Three Castles
Extra Special
Liquor Whisky

Marius Gonin

Le courrier d'Europe nous apprend la mort de Marius Gonin, fondateur des Semaines sociales de France.



"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER.

Propos d'éducation

Derrière le tapis vert

Où, derrière, et non devant.

Devant, il y a, aux jours d'examen des centaines, des milliers de candidats aux traits creusés, aux yeux vitreux dilatés par l'angoisse, au front barré des rides volontaires qu'y creuse une attention portée au maximum...

Mais, derrière, il y a, confortablement installés dans de larges fauteuils, de graves messieurs, la plupart à la tête chenue et qui semblent, par leur détachement serein, complètement étrangers aux drames qui se jouent devant eux et dont ils sont pourtant les acteurs.

Devant le tapis vert pâlisent les examinés, les victimes; derrière, se pressent les examinateurs, les bourreaux.

Si nous nous occupons un peu des bourreaux?

Peut-être les victimes nous en sauront-elles gré.

Les examinateurs font profession de juger les examinés.

Si nous leur appliquons la loi talismanique du talion — oeil pour oeil, — et si, à leur tour, nous les soumettons à l'épreuve?

Non pas que nous songions à les interroger sur les matières qu'ils ont professées et que, généralement, ils connaissent à fond.

Mais si nous faisons passer leurs jugements d'examinateurs au crible de la critique?

Ces jugements, nous voulons croire qu'ils sont toujours sincères, c'est-à-dire qu'ils expriment bien la pensée réelle des examinés.

Mais sont-ils toujours vrais et doit-on les accueillir avec une docilité convaincue qui ne songe point à réclamer l'appel et la révision de la sentence?

Hélas! hélas! voici que, soudainement, de graves statisticiens — ces gens sont sans respect! — viennent de dresser, contre les examinateurs, un réquisitoire terriblement impitoyable.

M. Laugier et Mlle Weinberg se sont avisés d'étudier minutieusement les cotes attribuées par deux examinateurs aux travaux de cent soixante-dix candidats à un concours élevé.

Comme il est d'usage dans ces sortes de concours, les deux examinateurs avaient séparément lu, relu avec soin et scrupuleusement pesé les réponses écrites des candidats.

Ajoutons qu'ils étaient des spécialistes habitués de faire équipe à ce concours.

Or, voici ce qu'a révélé l'examen comparatif de leurs cotes:

Celles-ci ne furent identiques que pour vingt copies sur cent soixante-dix.

Pour les autres, les écarts de un point furent au nombre de vingt-neuf; les écarts de deux points au nombre de vingt-six; les écarts de trois points, au nombre de treize; les écarts de quatre points, au nombre de cinq; les écarts de cinq points, au nombre de deux.

Ces constatations donnent déjà à réfléchir.

Mais l'examen des cas individuels est plus suggestif encore.

Telle copie cotée deux par le premier examinateur est cotée sept par le second; alors que celui-ci attribue dix à une autre copie, celui-là la cote quatre. Et il en va de même pour d'autres réponses que le premier cote six, cinq, sept, dix, treize, et auxquelles le second donne respectivement douze, quatorze, deux, cinq et six.

Tel candidat est classé onzième et reçu par le verdict du premier, tandis qu'il est classé quatre-vingt-quatrième et refusé par le verdict du second.

A l'inverse, tel autre est reçu et classé deuxième par le second, tandis qu'il est classé cent seizième et refusé par le premier.

Cela prouve avec une clarté crue, concluent les enquêteurs, que le résultat final dépend de l'examineur autant que du candidat.

Mais, voici plus cruel et plus inattendu encore.

M. Laugier et Mlle Weinberg ont eu l'idée — peut-être un peu "rosse" — pour employer le langage étudiant — de faire corriger deux fois les mêmes copies par le même exa-

minateur.

Ils ont soumis à un professeur, après les avoir fait dactylographier, trente-sept copies que ce professeur avait corrigées et cotées trois ans et demi auparavant à un examen tendant à la délivrance d'un certificat supérieur de sciences.

Or, ce professeur, corrigeant les mêmes copies à trois ans et demi d'intervalle, n'a accordé que sept fois la même cote à la même copie.

Une copie d'abord notée dix monte à quatorze; une autre notée sept passe à quinze; à l'inverse, d'autres copies tombent de treize à neuf, de quinze à neuf, de seize à huit et de seize à six.

Ainsi, le même travail, soumis au même examinateur, peut obtenir successivement la note six ou la note seize!

Que faut-il en conclure?

Que le résultat d'un examen ne prouve rien?

Ce serait excessif.

Mais au moins qu'un examen passé devant des examinateurs qui voient l'examiné pour la première fois court le risque très sérieux d'aboutir à un résultat faussé.

Avis aux centralisateurs à outrance qui croient de bonne foi qu'un jury central, devant lequel les candidats ne sont que des numéros anonymes, offre le summum de garantie d'impartialité justice.

Les statisticiens que nous venons de rapporter sont décisifs à cet égard et doivent dorénavant faire rejeter tout jury central qui peut être remplacé par un jury où fonctionnent des examinateurs qui, au cours de l'année scolaire, ont pu juger déjà de la force intellectuelle, de la puissance de travail et de l'acquis des récipiendaires.

Au surplus, ces statistiques, si elles sont un baume pour les malheureux "recalés", doivent être une leçon de modestie pour les élus... et un sujet de réflexion pour les examinateurs.

Jacques HERBE

(La Maison).

PETIT CARNET

PROCHAIN MARIAGE

NORMANDEAU-DESLAURIERS — On annonce pour le 6 septembre le mariage de Mlle Simone Deslauriers, fille de M. et de Mme P.-E. Deslauriers, avec M. Gérard Normandeau, fils de M. et de Mme J.-E. Normandeau. La bénédiction nuptiale leur sera donnée à neuf heures en l'église de Saint-Jean-Berchmans.

Ralliement d'institutrices à D'Israéli

Toutes les institutrices du district d'inspection de M. l'inspecteur J.-M.A. Turcotte, district no 45, sont instamment priées d'assister à une importante réunion qui aura lieu à D'Israéli, comté de Wolfe, mercredi soir prochain, le 1er septembre, à 7 h. 30. Mlle Laure Gaudreault, présidente générale de la Fédération catholique des Institutrices rurales de la Province de Québec, sera présente dans le but d'établir un groupement de l'Association Catholique des Institutrices rurales.

Cette association, comme on le sait, a été fondée dans le but de promouvoir et de sauvegarder les intérêts professionnels des institutrices des campagnes de cette province aux points de vue économique, religieux, intellectuel et social. Nous espérons que toutes les institutrices se feront un devoir de se rendre à l'invitation de Mlle Béatrice Langlois et de la présidente générale de la Fédération.

Partie de cartes

Il y aura le 8 septembre courant à 2 heures, à 4312 rue Papineau, une partie de cartes en faveur des missions de M. l'abbé Edgar Marleau, de Hornepayne.

Pour renseignements: appeler CR. 9246.

BEETHOVEN

Hier, il est arrivé soudain, dans cette salle, Avec, dans le regard, un ardeur colossale. Il est venu s'asseoir, d'un pas tremblant, devant Son clavier, et là, tout d'abord, écrivain, Raturant, corrigeant sur des feuilles volantes, Longtemps il a chanté des paroles très lentes. Il ne me voyait pas. J'étais là stupéfait. Soudain, brutalement, plaquant l'accord parfait, Il s'est mis à jouer... Les premières mesures S'envolaient si gaïement vers des clartés si pures Que mon cœur défilait dans le ravissement... Il s'est mis à jouer, enfin, plus doucement. Toujours plus doucement et si doucement même Que je ne perçus plus bientôt le moindre thème... Comme un peu de soleil apparaît en janvier, Une note parfois jaillissait du clavier Et s'élevait, rayonnant dans la neige, à silence... Et j'avais beau prêter l'oreille, ni cadence Ni son ne parvenaient à moi... Lui, cependant, Jouait toujours... J'avais, tout en le regardant, Oublié tout, le temps, l'heure, sa maladie... Et je suis sûr que lui suivait sa mélodie... Il est sourd, je le sais; il s'écroulait pourtant; Ses paupières battaient un rythme fantastique, Et c'était moi le sourd devant cette musique!

René FAUCHOIS

La couleur de la mer

Quelle est la vraie couleur de la mer?

La couleur est variable d'un moment à l'autre, suivant la couleur du ciel qu'elle reflète — et c'est ce qui fait son charme. Mais les eaux d'une région ont certainement une couleur propre, qui ne varie pas et qui constitue un caractère essentiel au pays.

Vous n'ignorez pas ces appellations caractéristiques dont certaines régions touristiques se font une réclame légitime: Côte d'Azur, Côte d'Emeraude. Vous avez lu sur vos atlas des noms évocateurs: mer Noire, mer Rouge, mer Blanche, mer Jaune.

Il ne faut pas donner d'importance à ces dénominations qui résultent souvent de l'impression toute fortuite des premiers navigateurs (la mer Noire n'est pas noire, de même que la Terre de feu n'est pas embrasée); pourtant, elles donnent au premier abord une idée qui n'est pas trompeuse de l'extrême diversité des teintes que peuvent revêtir les eaux de l'océan.

Mais la couleur fondamentale de l'eau de mer, sa couleur naturelle, quand elle est exactement, scientifiquement débarrassée de toute impureté?

L'eau de mer absolument pure est bleue, d'un très beau bleu, tout comme, d'ailleurs, l'eau ordinaire distillée.

Vous vous en doutez peut-être et vous évoquez le bleu fascinant de la Méditerranée. Pourtant, si la Méditerranée est bleue, c'est qu'elle reflète un ciel pur, ce n'est pas du tout parce qu'on perçoit alors la couleur naturelle de la mer.

Je vous fais grâce des explications que donnent du phénomène les manuels de physique et qui se résument en ceci: l'eau de mer est bleue parce qu'elle réfléchit les rayons bleus après avoir absorbé tous les autres rayons si diversement colorés que le prisme nous révèle.

Rares sont les points du globe où l'on peut surprendre cette coloration naturelle de l'eau de mer. On la perçoit parfaitement dans la grotte d'Azur de Capri, célèbre à ce titre. La fente étroite qui donne accès à la grotte s'ouvre au ras des eaux, mais descend profondément au-dessous de leur niveau, de sorte que c'est surtout par en dessous, à travers l'eau, que la lumière du dehors y pénètre, et seul le rayon bleu y vient nuancer les clartés éparpillées dans son ombre.

A cette exception près, ce n'est guère que dans les laboratoires qu'on peut se rendre compte de la vraie couleur des eaux marines.

Cette couleur naturelle est troublée par des particules en suspension qui sont, ou des animaux marins infiniment petits, ou des algues microscopiques, ou des par-

celles solides arrachées aux continents et qui tombent lentement sur le fond.

Presque toutes ces algues, presque tous ces animaux ont une teinte verte ou jaunâtre. Comme le bleu et le jaune donnent du vert, la donc où abondent ces corps flottants, l'eau doit paraître verte, et comme ces masses organiques sont une nourriture pour les poissons, les eaux vertes sont en général fort poissonneuses.

Il arrive aussi que les particules végétales ou animales, transportées par la mer, s'accumulent en traînées qui ont un aspect blanchâtre, rougeâtre ou jaunâtre et qui constituent des étendues parfois considérables. La mer Rouge doit vraisemblablement son nom au pulvérisé d'une algue infime. Dans les mers polaires l'océan prend l'aspect d'une vaste plaine de neige éclairée d'un reflet crépusculaire (mer de lait) et les larges traînées rougeâtres constituées par des milliards de minuscules mollusques sont bien connues des pêcheurs, qui les appellent la nourriture des baleines.

Les eaux bleues qui sont celles des régions tropicales ne contiennent pas autant de particules en suspension; on a pu dire qu'elles constituent à la surface des océans des espèces de déserts, car les animaux marins ne sont abondants que là où les animaux marins et les algues nutritives abondent.

Toutefois, même dans les mers chaudes, on rencontre des eaux bleues encombrées et comme épaissies de petites plantes ou de petites bêtes.

Bleues ou vertes, en résumé, blanches ou rouges, toutes aimées, toutes belles, les diverses mers du globe chantent à la gloire du Créateur un hymne sans fin auquel toute créature intelligente ne peut qu'associer dans l'admiration et l'humilité une louange éperdue.

Faits et glanes

L'héritage des oiseaux

Depuis près de deux ans, deux garçons du restaurant de l'hôtel Savoy de Londres se présentent quotidiennement au Victoria Embankment Park, porteurs d'une corbeille remplie de victuailles qu'ils distribuent aux oiseaux. Et voici l'explication de leur curieuse habitude:

Il y a un peu plus de deux ans mourait à l'hôtel Savoy la femme d'un célèbre avocat américain, Mme Alexander Angus qui, pendant les dernières années de sa vie, qu'elle avait passées dans cet établissement, se rendait chaque jour, à midi, au Victoria Embankment Park pour jeter des miettes aux oiseaux. Après sa mort, son mari jugea que le plus beau monument qu'il pût élever à la défunte serait de perpétuer cette étonnante habitude. Aussi s'est-il arrangé avec la

direction de l'hôtel pour que, pendant une période de 16 ans, deux garçons du restaurant fussent chargés de répéter chaque jour le geste de la disparue.

Une invasion de serpents

La ville de Kimberley (Afrique du Sud), habitée par des prospecteurs et des propriétaires de mines d'or, vit des journées d'effroi. A la suite d'une période de sécheresse exceptionnelle, des légions de serpents venimeux ont envahi l'agglomération en quête de nourriture.

Un grand cobra a été trouvé dans une halte de tramways, un autre dans le jardin du directeur d'une compagnie aurifère; l'enfant du directeur jouait à quelques mètres seulement du reptile et c'est à la dernière minute que, découvert, le dangereux serpent put être tué.

Les écoles de la ville sont fermées, les enfants sont consignés dans leurs maisons et la police a entrepris une chasse implacable contre les envahisseurs.

Singulière grève à Ceylan

A Ceylan, les indigènes employés dans les palmeries sont en grève. Ils décident qu'ils ne reprendraient le travail que "lorsque les singes auront été congédiés".

Ces singes employés depuis quelque temps par les planteurs, grimpent rapidement les noix de coco. Ils ne sont pas seulement plus rapides que les indigènes, ils travaillent aussi à meilleur marché.

Mais puisque les planteurs ne peuvent pas renoncer complètement au travail humain, ils seront probablement obligés de "congédier" un certain nombre de leurs quadrumanes arboricoles.

Chapelle de Marie-Réparatrice

Jeudi soir, le 2 septembre, il y aura Heure-Sainte de 8 à 9 heures au Couvent de Marie-Réparatrice, 1025 Mont-Royal ouest, Outremont. Tous les Zélateurs de l'association, les Zélatrices et les membres de l'Heure-Sainte sont priés d'être présents et d'amener leurs parents et amis.

Recettes éprouvées

SOUFFLE AU FROMAGE

3 cuill. à soupe de beurre, 4 cuill. à soupe de farine, 1 tasse de lait, 1/4 cuill. à thé de sel, 3 jaunes d'œufs, 3 blancs d'œufs, quelques grains de poivre de cayenne, 1/2 tasse de fromage râpé, pincée de moutarde.

Faites une sauce au fromage en vous servant du beurre, de la farine, du lait et du fromage. Assaisonnez. Ajoutez les jaunes d'œufs battus et quand le mélange est refroidi, incorporez les blancs d'œufs très bien battus. Versez dans une tourtière beurrée ou des plats à ramequins et faites cuire dans un four à feu lent (325 deg. F.) jusqu'à ce que ce soit ferme — environ 20 minutes. Servez immédiatement.

FONDUE AU FROMAGE

1 1/2 tasse de lait, 1 1/2 de miettes de pain rassis, 1 1/2 tasse de fromage râpé, 2 jaunes d'œufs, 1/4 cuill. à thé de sel, 1 cuill. à soupe de beurre fondu, 2 blancs d'œufs.

Faites tremper les miettes de pain dans le lait pendant quelques minutes et ajoutez le fromage et les jaunes d'œufs battus. Assaisonnez et ajoutez le beurre fondu. Incorporez les blancs d'œufs bien battus. Versez dans une tourtière beurrée et faites cuire dans un four à feu modéré (350 à 375 deg. F.) environ 30 minutes.

CERCLE AU FROMAGE AVEC LEGUMES

1 tasse de lait, 1 tasse de miettes de pain tendre, 1 œuf, 1 1/2 tasse de macaroni cuit, 1 tasse de fromage coupé en dés, 1 cuill. à soupe de persil haché, 1 cuill. à soupe de piment râpé, 1 cuill. à thé d'oignon haché, 3 cuill. à soupe de beurre fondu, sel et poivre.

Faites chauffer le lait et versez-le sur le pain. Ajoutez l'œuf bien battu et les autres ingrédients. Versez le tout dans un moule graissé en forme de cercle et faites cuire dans un four à feu modéré (350 deg. F.) pendant environ 50 minutes. Sortez et mettez sur un plat chaud. Versez le remplissage au centre et garnissez de persil.

Remplissage: — 1 tasse de sauce à la crème ordinaire, 2 tasses de légumes cuits; par exemple, 1 tasse de pois cuits et 1 tasse de carottes cuites. Sel et poivre.

Publié par le Service de publicité, ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets d'avis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: BELAIR 3361.

Bons mots

Permettez

Au cours d'une discussion à laquelle prenait part le spirituel Rivarol, un insupportable bavard intervint:

— Permettez-moi, dit-il, que je vous dise ma façon de penser. Dites-nous votre pensée, lui répondit aussitôt Rivarol, mais épargnez-nous la façon.

Marc Twain et le milliardaire

Un milliardaire, connu pour son avarice, écrivit un jour à Marc Twain une lettre des plus flatteuses qui se terminait par une invitation à dîner. En échange de quoi il le priait de bien vouloir lui faire don de ses œuvres complètes.

Le facétieux Marc Twain répondit aussitôt le mot suivant:

"Cher Monsieur, "Merci pour le désir exprimé et pour votre aimable invitation. Malheureusement, je ne possède plus un seul exemplaire de mes œuvres et mon estomac m'interdit les plaisirs de la table."

"Je vous fait expédier, en même temps que cette lettre, un petit perroquet du Nicaragua; il sait tous mes livres par cœur: prenez-en bien soin."

"Il mange de tout.

"... Votre dévoué, ...

"... Marc TWAIN."

"N.B. — S'il refuse de parler, doublez-lui, tous les deux jours, sa ration de vin chaud."

La femme doit tout savoir...

Elle doit tout savoir ce qui peut l'aider à faire le bonheur des siens. Et le programme en est vaste: soin des tout petits et des vieillards; apprenti économique des restes et de plats succulents; raccommodage et haute couture; confection de chauds tricotés et de fines dentelles; art de choisir une maison et de l'entretenir; notion sur la manière de faire les achats et science de la comptabilité; pédagogie maternelle et connaissance des institutions sociales, etc., etc. Sans prétention, sous une forme concrète et pratique, l'enseignement de toutes ces choses lui est donné aux cours d'économie domestique, lorsqu'il est complet. C'est l'enseignement du jour, que toute femme ne doit ignorer. Il se donne à l'Ecole d'Education Familiale et Sociale, 1215 est, boulevard Saint-Joseph. Demandez le programme des cours et le prospectus de l'année 1937-38.

La Vente Annuelle EATON

de FOURRURES et

MANTEAUX

GARNIS DE

FOURRURE

comporte des offres très intéressantes. Venez voir — comparez les prix — vous serez convaincu que c'est chez EATON qu'il faut acheter.

Troisième étage

Demandez nos nouvelles conditions de Paiement Différés.

T. EATON CO. LIMITED

Analyse grammaticale et logique

Tratté d'Analyse grammaticale et logique à l'usage des Professeurs (1), par Adrien Froment. Cet utile ouvrage, si bien ordonné, est appelé à rendre de précieux services dans nos écoles primaires.

En vue de coopérer à la réalisation de cet idéal, je recommanderai l'achat de votre livre aux écoles de mon district.

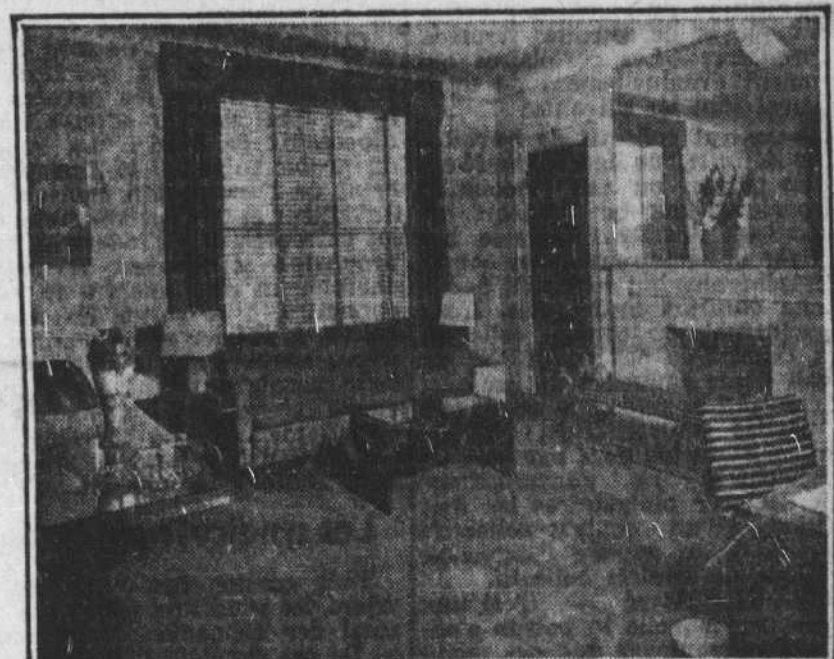
Je vous souhaite tout le succès possible dans la diffusion de votre manuel.

Alphonse-L. AUGER,

Inspecteur d'écoles, Charlesbourg.

Ce 20 juin 1937.

(1) En vente au Service de L.L.



Venez vivre au Windsor, cet automne...

VOUS y trouverez, à peu de frais: confort, bonne chère, entourage sympathique et toutes les commodités d'un grand hôtel.

Maintenant, la plupart des gens "bien" choisissent, et de plus en plus, le WINDSOR, comme lieu de séjour, durant les mois d'hiver.

A cet hôtel fashionable de la rue Peel, en face du Square DOMINION, tout concourt à vous donner l'impression que vous êtes chez vous, vous et votre famille.

Demandez au Service de Location du WINDSOR ce qu'il en coûte pour y occuper, durant plusieurs mois, un appartement coquet et confortable... vous serez étonné d'apprendre combien l'on peut vivre économiquement et très agréablement, à l'Hôtel WINDSOR!



L'HÔTEL WINDSOR

Rue Peel, près de la rue Ste-Catherine

Face au Square DOMINION, Tél. Plateau 7181

Feuilleton du "Devoir"

Tante Bathilde

par Mme Charles PERONNET

35. (Suite)

CHAPITRE XXII

Un intérieur parisien, aussi confortable et coquet qu'on le peut rêver. Rien n'a été épargné pour faire du petit hôtel de l'avenue de Messine une bonbonnière aussi charmante à voir qu'agréable à habiter.

Le moindre coin a été utilisé, et avec quel art! Ici une serre, microscopique il est vrai, mais si bien aménagée. Là un salon de musique pourvu d'instruments parfaits et de toutes les partitions classiques et modernes. Une enfilade de pièces d'une rare élégance et dis-

posées avec une savante ingéniosité. Le vaste corridor éclairé par une large baie est devenu un hall, une façon de galerie, et fourmillait d'objets d'art chatoyants à l'œil et présentés sous leur meilleur jour.

Nous sommes loin des larges dimensions, du confort antique et un peu sévère de la maison de Pont-Rouge. C'est pourtant dans cette habitation "modern style" que M. Maury s'est réfugié depuis quelques semaines avec Bath et les enfants.

Chaque année, il vient passer un mois ou deux chez sa sœur, Mme de Rivier; mais c'est la première fois que Georgy et Maud sont introduits dans ce nid coquet, et Bath

ne surveille pas sans appréhension les ébats de ses neveux au milieu de toutes ces merveilles.

Heureusement, le second étage est aménagé d'une façon plus pratique, — genre anglais, disent les jeunes cousines; et la nursery abandonnée depuis quelques années a retrouvé son ancienne destination.

Très gaie, très confortable aussi avec ses fenêtres sans draperies où le soleil pénètre sans obstacle, son papier clair et son mobilier de pich-pin. Vastes armoires pour les vêtements, petites tables appropriées aux petites tailles, sièges bas, bibliothèque enfantine.

Les enfants évoluent sans crainte dans cet appartement réservé à leur usage, et Marie jouit, pour leur toilette, des aménagements parfaits du commodore cabinet de bain.

Non loin est l'installation de Bath: un minuscule salon de travail et une jolie chambre toute drapée de mousseline Liberty. C'est là qu'elle se réfugie souvent, là que nous la retrouvons un soir, venant de présider au coucher de ses neveux.

Son dail est très récent, encore

sa douleur intime trop profonde pour qu'elle se mêle toujours volontiers à l'animation de ce milieu remuant et joyeux.

Jeanne et Renée, ses deux cousines, mènent la vie occupée, l'on peut même dire surchargée de leurs consoeurs parisiennes. Elles suivent tous les cours, visitent toutes les expositions, parcourent les magasins, et trouvent encore le moyen de cultiver assidûment la société de leurs semblables.

Aussi, tout en appréciant à leur juste valeur les distractions intelligentes, les spectacles élevés qu'elle saisit parfois au passage, Bath soupire souvent après la vie libre et large qui est la sienne à Pont-Rouge.

En ce moment surtout, sa pensée y vit sans cesse; elle déplore son éloignement, et son cœur va cent fois le jour rejoindre ses humbles amis.

Elle correspond fréquemment avec Rachel, dont on lui écrit des merveilles, avec Mme de Préfons. Réfugiée dans le Jura chez sa belle-mère. Ces lettres, cet échange de pensées intimes lui apportent com-

me des bouffées d'air natal. De plus, M. Maury est, pour quelques jours, retourné à ses travaux, et Bathilde souffre de l'éloignement et surtout de l'isolement de son aïeul.

Toutes ces pensées et d'autres encore rendent son visage très mélancolique; c'est donc d'un air un peu lassé qu'elle voit entrer Renée en coup de vent.

Jolie et coquette comme un petit démon, celle-ci est revêtue d'une robe de surah rose pâle qui fait ressortir agréablement sa piquante beauté.

"Eh quoi! pas encore habillée! s'écrie-t-elle, en apercevant Bath paisiblement assise à son bureau. C'est le jour de mère, tu le sais chérie, et il faut absolument descendre au salon. Vois, j'ai pensé à toi."

L'ORGANISATION CORPORATIVE

Syndicats ouvriers et syndicats patronaux

Contrat collectif du travail — Atelier fermé — Grève — Briseurs de grève —
Le piquetage — Conciliation et arbitrage

Nature, espèces et devoirs des syndicats patronaux — Le salaire —
La participation aux bénéfices et à la gestion

Cours de Mgr Wilfrid Lebon, à la première journée d'études sociales du clergé

Voici le cours de Mgr Wilfrid Lebon sur les syndicats ouvriers et les syndicats patronaux donné à la première journée d'études du clergé, au Grand Séminaire de Montréal, sur l'organisation corporative.

Les Syndicats ouvriers

Les syndicats ouvriers sont des éléments corporatifs; il ne faut pas créer la corporation de toute pièce, mais utiliser les éléments préexistants. Disons brièvement la nature et les avantages du droit syndical; nous indiquerons ensuite certains corollaires.

Notion. — On appelle syndicat (ouvrier) une association stable de personnes de la même profession, unies sous la direction de chefs qu'elles ont librement choisis parmi eux pour étudier, promouvoir et défendre leurs intérêts communs dans la détermination des conventions de travail.

Droit. — Cette union, quand elle se fait pour une fin légitime, est de droit naturel. Cette doctrine syndicale est celle énoncée dans la lettre de la Sacré Congrégation du Concile, en date du 3 août 1929, au cardinal Liénart, où il est dit que le syndicat est légitime, que le syndicat est moralement nécessaire, que le syndicat doit être chrétien.

Avantages. — Les avantages des syndicats sont les suivants: a) Organiser l'enseignement professionnel au moyen de cours du soir; b) Créer le placement de leurs membres; c) Eriger des caisses de secours et de retraite; d) Veiller à la bonne exécution des contrats d'apprentissage; e) Provoquer la formation des sociétés coopératives de diverses formes; f) Défendre les intérêts professionnels spécialement en ce qui concerne le taux des salaires et les conditions de travail; g) Pourvoir même aux besoins spirituels des ouvriers par l'organisation de journées d'action catholique et de retraites fermées.

Corollaires. — Les corollaires qui découlent éventuellement du droit syndical sont les suivants:

1. — Contrat collectif de travail. — On le définit: "un accord passé entre un patron ou une association patronale et une ou plusieurs organisations ouvrières dans le but de fixer obligatoirement les conditions générales qui serviront de base aux contrats individuels. L'objet principal du contrat collectif, c'est l'ensemble des conditions de travail d'une industrie déterminée. La convention collective ne lie que les parties contractantes; elle atteint pourtant les tiers par voie de conséquence. Le gouvernement peut déclarer obligatoires les dispositions d'un contrat collectif; c'est ce qu'on appelle l'extension juridique du contrat collectif."

2. — Atelier fermé. — C'est une clause par laquelle le patron s'engage à n'employer que des membres du syndicat avec qui il traite.

Cette clause est légitime; la vie commune qu'impose l'atelier ne laisse pas les ouvriers indifférents au choix de leurs compagnons de travail.

3. — Grève. — La grève est une cessation complète du travail provoquée par une entente des ouvriers dans le but d'améliorer les conditions de travail. Le droit de grève est légitime parce que c'est souvent le seul moyen que possèdent les travailleurs pour s'assurer d'équitable conditions d'emploi et de la sauvegarde de leurs légitimes intérêts.

Mais pour que la grève soit légitime, il faut certaines conditions: a) l'objectif poursuivi doit être bon; b) il faut que les avantages de l'entente soient plus importants que ceux du conflit; c) avoir épuisé tous les autres moyens de conciliation; d) avoir des chances sérieuses de succès; e) la grève est répréhensible si dans le choix des moyens elle sort de la légalité.

La question des briseurs de grève est plus délicate; on a stigmatisé à juste titre les troupes volantes de travailleurs volontaires, grassement payés pour briser la grève partout où elle éclate.

Quant à la question du piquetage, nous disons avec le Père Villeneuve qu'"en de certaines limites cela peut être permis en conscience, mais que l'application de la théorie est difficile et délicate".

4. Conciliation et arbitrage: Bien préférable à la grève est l'entente entre patrons et ouvriers par l'intermédiaire de délégués, entente plus aisée si ces délégués forment des institutions permanentes de conciliation.

CONCLUSION: Tels sont les divers aspects de la question. En terminant, citons les paroles que le Cardinal Mercier adressait à ses diocésains en 1921: "La solution du problème social le plus urgent, celui de l'association équitable du travailleur et de l'entrepreneur dans les entreprises de l'industrie, serait la plus prochaine à l'ouvrier et au patron cherchaient résolument à se mieux connaître, à se servir les uns les autres, à s'aimer enfin comme des frères égaux dans le Christ, selon cette parole de saint Jean, en laquelle se résume la morale du christianisme: 'Le message éternel du Ciel à la terre est que nous nous aimions les uns les autres'".

Les syndicats patronaux

Tout comme les syndicats ouvriers, les syndicats patronaux sont aussi des éléments précorporatifs. De ces derniers voyons d'abord la nature et les espèces. Nous en

verrons ensuite les devoirs; devoirs spéciaux ou particuliers.

I.—Nature

Le droit syndical n'appartient pas qu'aux ouvriers, mais aussi aux patrons, au même titre et au même degré. Ces derniers ont le droit de s'unir pour défendre leurs intérêts, pour résister plus efficacement aux exigences exagérées de leur personnel, pour lutter contre la concurrence, en un mot pour mieux accomplir leurs devoirs et mieux sauvegarder leur droit. Aux syndicats mixtes préconisés jadis par le comte de Mun, on préfère aujourd'hui les syndicats parallèles. Ces derniers ont pour but de défendre les intérêts des uns et des autres. Ils doivent cependant éviter de faire de leurs associations des machines de pure offensive et d'établir une dictature économique. Syndicats patronaux comme syndicats ouvriers doivent chercher en tout le bien commun et ils y arriveront par les comités conjoints ou paritaires, on sera déjà par là dans l'ordre corporatif.

II.—Espèces

Quelles sont les différentes espèces de syndicats patronaux? Remarquons d'abord que, chez nous, il y a des professions où tout le monde est patron: v.g. agriculture, pêcheries, petit commerce, professions libérales. Laissez-moi souligner, comme entre parenthèses, la nécessité de nos syndicats agricoles de l'U.C.C. Cette organisation professionnelle a été fondée en 1924 pour résoudre nos principaux problèmes agricoles comme: l'établissement des fils de cultivateurs, l'organisation d'un crédit agricole provincial, la remise à la colonisation des terrains propres à la culture détenus comme concession forestières et seigneuries, l'électrification des campagnes par un système économique, la création de petites industries dans tous les régions, un meilleur système fiscal permettant une équitable répartition des taxes.

Les groupements professionnels patronaux peuvent emprunter des formes plus souples et moins apparentes que les syndicats ouvriers. C'est ainsi qu'il y a des groupements financiers disposant de capitaux; des groupements d'entreprises par entente, cartels et les groupements syndicaux proprement dits entre patrons s'occupant plus directement de la direction des usines et des rapports avec le personnel.

Les groupements financiers sont nombreux en notre pays. Les groupements par entente, cartels, ne manquent pas, mais les véritables syndicats patronaux sont loin de pulluler; et à nos patrons comme à ceux des autres pays s'applique la réflexion de Pie XI quand il dit: "Nous regrettons beaucoup qu'ils soient si rares".

III.—Devoirs généraux

Les syndicats patronaux ont d'abord envers l'ouvrier des devoirs généraux que Léon XIII résume ainsi: "Ils ne doivent pas traiter l'ouvrier en esclave, il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de la personne humaine et du chrétien". Il est pareillement prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier. Tout cela relève non seulement de la charité mais aussi de la stricte justice.

IV.—Devoirs particuliers

Ajoutons que les syndicats patronaux ont non seulement des devoirs généraux envers les ouvriers mais aussi des devoirs particuliers. Ils doivent accepter par le moins les syndicats ouvriers légitimement constitués, favoriser le contrat collectif dans lequel ils s'engageront à payer le juste salaire, reconnaître une certaine participation aux bénéfices et à la gestion de l'entreprise, selon les idées de Pie XI. Expliquons brièvement chacun de ces points particuliers.

Le juste salaire: Voici un des devoirs principaux des syndicats patronaux: donner un juste salaire à l'ouvrier. "Que dire, dit Pie XI dans *Divini Repletoris*, de ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que nous avons nous-mêmes recommandé?"

"N'est-il pas déplorable qu'on ait parfois abusé du droit de propriété reconnu par l'Eglise pour frustrer l'ouvrier du juste salaire et des droits sociaux qui lui reviennent? L'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice." — **Le salaire individuel minimum** est dû en stricte justice, à moins que l'ouvrier n'ait été engagé par pure charité ou qu'il ne soit capable de ne fournir qu'un travail en dessous de la moyenne ou que la situation de l'industrie ou du commerce soit anormale. — **Le salaire familial absolu** est dû en vertu non seulement de la justice sociale mais de la stricte justice, comme le dit clairement le no 31 de *Divini Repletoris*. — **Le salaire familial relatif** n'est pas dû en justice par le patron. A des besoins extraordinaires, il faut chercher à remédier par des organisations spéciales telles que assurances sociales, secours charitables, allocations, etc. Notons qu'une femme qui fait le même travail qu'un homme a droit au même salaire; c'est-à-dire au salaire familial: la valeur de son travail est égale à celle de l'homme.

me par sa qualité et sa quantité, par ce que Léon XIII appelle l'élément personnel.

La participation aux bénéfices: C'est une libre convention par laquelle un patron donne à ses ouvriers, en plus de leur salaire une part des bénéfices sans participation aux pertes. Cette participation est demandée non par la justice stricte mais par une organisation plus parfaite de la production.

L'actionnariat ouvrier peut être conçu de deux façons: a) les ouvriers sont invités à acquiescer, à acheter une ou plusieurs actions du capital social, avec leur part du bénéfice; b) ou bien en leur attribue d'office une ou plusieurs "actions de travail" en échange du travail fourni. L'actionnariat ouvrier est un instrument de paix et d'entente, un stimulant de la conscience professionnelle, une occasion pour les travailleurs d'être représentés dans les conseils d'administration. Il sera individuel ou collectif.

La participation à la gestion: Voilà un autre élément emprunté au contrat de société. C'est une réforme qui met les ouvriers à même de délibérer avec l'employeur sur les affaires de l'industrie et d'exercer une influence efficace sur l'organisation de l'entreprise. Il existe des formes variées et divers pays. Pour sauvegarder l'autorité patronale on pourra avoir recours aux "conseils d'entreprise".

Telles sont, Messieurs, la nature et les espèces de syndicats patronaux. Tels sont leurs devoirs généraux et particuliers. Puisse dans tous les pays, et spécialement dans le nôtre, et alors l'organisation corporative, avec syndicats ouvriers et patronaux comme éléments préexistants, apporter la paix sociale à tous les hommes de bonne volonté.

Dernier concert populaire au parc LaFontaine

Ce soir, à 8 h 30, au parc LaFontaine, huitième et dernier concert populaire d'été organisé par le Comité des Concerts populaires de la Société de Saint-Jean-Baptiste.

Le Conseil général a invité la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste à patronner ce dernier concert. Mme Alfred Thibault, présidente de la Fédération, fera une courte allocution.

La chorale de la Société des Ouvriers catholiques donnera le concert qui sera dirigé par M. Arthur Lapierre, maître de chapelle à la paroisse de Saint-Stanislas.

Les dirigeants de la Société invitent les membres de la Saint-Jean-Baptiste et de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste à se joindre à la foule pour chanter avec nous et entendre des artistes de renom.

Me J.-Albert Bariteau, président du Comité des Concerts populaires, présidera ce concert et présentera l'orateur et les artistes.

PROGRAMME

1. — O Canada, mon pays, mes amours
2. — Choeur: a) *J'aime mon pays* Chapais. Soliste: Mlle Germaine Blain. b) *Au bois du rossignolet*, Folklore. Mlle Hélène Lefebvre, directrice, Mlle Blanche Marchildon, accompagnatrice.
3. — *Mon cœur soupire*. Mozart Mlle Germaine Moisan.
4. — *Chansons du Terroir*. M. D. Pélusse et la foule.
5. — Choeur: *Le Jardin en fleurs*, Denza. Mlle Viviane Dagenais, soliste.
6. — *Récitation*: Mlle Morin.
7. — *Souhait*. Pyrela M. Joseph Goulet.
8. — *Allocution* de Mme Alfred Thibault, présidente de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.
9. — Choeur: a) *Les Abeilles*, Bourgeois. Mlle Hilda Lapointe, soliste. b) *Vole, mon cœur vole*, Tiersot. Mlle Pauline Bolduc, soliste.
10. — *Le petit moussou noir*, Folklore. M. Arthur Lapierre.
11. — Villanelle: *Dell'acqua*. Mlle Irène d'Aigle.
12. — *Chansons du Terroir*. M. D. Pélusse et la foule.
13. — Choeur: *Oiseau bleu*, G. de Glines.
14. — *Récitation*: Mlle Jeanne Chantier.
15. — *Ma chère maison*, Dalroze. M. Joseph Goulet.
16. — Choeur: *Les Filles d'Arles*, Gaminade. Mlle Alice et Florence Lalonde, solistes.
17. — Duo: *Lakmé*. Mlle Irène d'Aigle et Germain Moisan.
18. — Choeur: a) *Va, va, va*, P. Georges Boileau, o.m.i. b) *Doux Paris ancestral*, R. P. Georges Boileau, o.m.i.
19. — O Canada, terre de nos aïeux.

Avant l'ouverture du concert, la foule entendra des chansons enregistrées sur disques provenant de la discothèque de la Société.

Conventum de rhétorique du collège Ste-Marie 1925-1937

Les anciens rhétoriciens du Collège Ste-Marie, pour l'année 1925, se sont réunis le 28 août dernier, à Contrecoeur, à l'occasion de leur conventum. On remarquait, parmi les anciens élèves de cette classe, l'honorable Jean-Paul Sauvé, orateur de la Chambre.

La réunion en tous points fut un succès et les élections qui suivirent, donnèrent le résultat suivant: Président, Père Marcel Desmarais, O.P.; vice-président, M. l'abbé Donatien Daunais, vicaire de Contrecoeur; secrétaire, M. l'abbé Pelletier, recordeur-suppléant à Ville LaSalle; trésorier, M. Yves Pelletier, Grand-Chévalier du Conseil des Chevaliers de Colomb de Verdun; conseillers: le Père Edouard Dumas, S.J., Alexandre Bédard, industriel de Louiseville; Dr Raymond Larichelle, de l'Hôpital Sainte-Justine; M. Conrad Pelletier.

Il fut décidé à l'assemblée qu'il serait créé: une bourse perpétuelle pour le meilleur élève en physique.

Au Grand Séminaire

L'organisation corporative

M. l'abbé J.-B. Desrosiers, p.s., explique ce qu'est l'organisation corporative demandée par l'Eglise.

Voici le travail présenté à la première journée d'études sociales du clergé, au Grand Séminaire, par M. J.-B. Desrosiers, p.s., sur la nature de l'organisation corporative:

L'organisation corporative est proposée par le Chef de l'Eglise comme un des grands moyens de ramener la société à la justice sociale. Pourquoi, en effet, le monde est-il si éloigné de la distribution des richesses requises par la justice sociale; c'est, d'après le Souverain Pontife, parce qu'il est déformé et désorganisé; aussi demande-t-il avec instance qu'on le remodèle par l'action catholique et qu'on le réorganise selon les diverses branches de l'activité humaine qu'en corporations. Il est donc très important de bien comprendre le point de vue du Souverain Pontife, non seulement sur l'action catholique, mais aussi sur l'organisation corporative. Alors seulement, nous pourrions travailler efficacement à sa réalisation et contrôler ce qui se dit sur ce point.

Qu'est donc l'organisation corporative demandée par l'Eglise? C'est plus que l'organisation syndicale telle que nous en avons un commencement chez nous; parce que l'organisation syndicale, non seulement des ouvriers mais aussi des patrons, n'est un élément précorporatif dans les professions où il y a diverses catégories de travailleurs. Il faut garder encore bien plus de confondre l'organisation corporative avec la création de chambres de commerce, de chambres économiques et de tous ces organismes, bienfaisants peut-être, mais qui n'ont d'autre pouvoir que celui de faire des suggestions au gouvernement.

Selon Pie XI, l'organisation corporative est la formation dans la grande société civile d'autres sociétés plus restreintes et subalternes, provenant de l'union de tous ceux qui d'une façon ou d'une autre (soit comme patrons ou employés, soit comme contremaîtres ou manoeuvres, soit comme voyageurs de commerce ou hommes de bureau ou de cours, etc., etc.), appartiennent à une même profession. Car il veut qu'un groupe les hommes, non d'après la place qu'ils occupent sur le marché du travail (c'est-à-dire non en patrons ou ouvriers dignes de telle ou telle échelle de salaires), mais selon les différentes branches de l'activité humaine auxquelles ils se rattachent — par exemple, qu'un groupe entre eux les hommes, patrons et ouvriers de tel ou tel métier qui concourent à la construction, l'imprimerie, à l'industrie de la chaussure, etc., etc.

Dans le plan élaboré par Pie XI, ces sociétés subalternes, les corporations, sont certainement des corps publics ou juridiques, c'est-à-dire reconnus par l'autorité civile et mandatés par elle pour s'occuper des intérêts de la profession, même pour élaborer les lois qui la régissent et en surveiller l'application. Ce mandat, on le verra demain, sera accompli dans chaque corporation par un conseil supérieur élu par les membres de la profession.

Pour résumer tout cela, Pie XI veut que les corporations qui font partie du gouvernement ou plutôt qui entrent dans la hiérarchie du pouvoir, soient un organisme du gouvernement pour tous les membres de la profession; par exemple, que le conseil supérieur de l'agriculture soit le gouvernement se rapprochant des agriculteurs et s'adaptant à eux.

Vous n'êtes pas obligés de me croire sur parole; je vais vous prouver cela brièvement: a) Tout d'abord, Pie XI veut pour ramener de l'ordre dans la société moderne qu'on fasse revivre les anciennes corporations, évidemment pas avec les mêmes décrets qu'elles avaient accumulés au cours des siècles mais telles qu'elles auraient toujours dû être, encore faudra-t-il les adapter aux circonstances actuelles, différentes des circonstances d'alors.

Or les corporations étaient des corps publics; chacune avait son conseil supérieur avec pouvoir de faire des lois et d'en surveiller l'application.

Plus que cela, le Souverain Pontife, demande qu'à l'opposition actuelle des classes on substitue des ordres bien constitués, c'est-à-dire des corps avec une tête qui commande à tout le reste. Et tout de suite après, il conjure l'autorité publique d'abandonner à ces groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance et de se réserver seulement la vigilance et la direction générale; il supplie le gouvernement de respecter l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité.

Dans une société comme la nôtre, c'est facile de comprendre le plan du Souverain Pontife sur l'organisation corporative, car nous avons chez nous de véritables corporations: les professions libérales.

Les médecins

Chez nous, les médecins, les dentistes, les notaires, les avocats sont organisés en véritables corporations, c'est-à-dire en corps professionnels et juridiques. Prenons, par exemple, une catégorie de professionnels, les médecins. Ils font tous partie d'une seule association et dépendent d'un conseil supérieur, du collège des médecins. Le collège des médecins étudie tout ce qui regarde la profession médicale, élabore les lois qui la régissent et voit à l'application de ces lois. Ouvrons les Statuts Refondus de la Province de Québec. Nous y trouvons plusieurs articles régissant la profession médicale. Ces lois n'ont pas été élaborées par l'assemblée des ministres, mais par le collège de médecins. Elles ont été examinées par le conseil des ministres. Et celles qui ont été ju-

gées justes et raisonnables ont été sanctionnées. Et si quelqu'un les transgresse, il est mis à l'ordre par le collège des médecins.

Ainsi le collège des médecins participe à la hiérarchie du pouvoir. Et par là, la profession médicale est une véritable corporation. Il est ainsi pour toutes nos autres professions libérales.

Espérons que bientôt, grâce à nos efforts et au secours de Dieu qui féconde les efforts de ceux qui espèrent en Lui, nous aurons dans notre province, pour toutes les catégories de travailleurs, quelque chose de semblable à ce qui existe depuis longtemps pour les professions libérales.

L'unité

Chaque corporation formée, il ne faut pas s'en tenir là; il faut enfin faire l'unité entre les diverses corporations d'une même province en leur faisant bien comprendre que la province sepe d'autant plus prospère et plus puissante que chaque individu et chaque profession s'appliquera plus fidèlement à exercer sa spécialité, même à s'exceller. C'est pourquoi au-dessus de l'organisation corporative, il faut nécessairement l'organisation intercorporative; il faut que les délégués des différentes corporations (par exemple, de toutes corporations de la province de Québec) se réunissent de temps en temps pour étudier et promouvoir l'intérêt de l'ensemble et faire des règlements généraux, sans quoi, l'organisation corporative deviendrait bientôt un instrument de désordre; car, si l'égoïsme individuel est possible, il peut aussi, hélas, y avoir l'égoïsme corporatif. Sans une solide organisation intercorporative, les employés et les employeurs d'une même industrie (par exemple de la construction, de la chaussure, etc.) pourraient bien s'entendre pour maintenir des prix de vente tout à fait disproportionnés avec le niveau du coût de la vie et nuisible au bien commun.

Mais, avec une solide organisation intercorporative, se vérifiera du corps social ce que l'Apôtre disait du corps mystique du Christ: "Tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité".

Pour la protection des forêts

Sayabec, Qué. — Mercredi, le 18 août, une série de conférences étaient inaugurées dans cette paroisse sous les auspices de l'Association pour la Protection des Forêts de la Rivière du Saint-Laurent, Ltée. Par là, l'Association continue son œuvre de propagation pour la protection de notre domaine boisé dans l'est de Québec. L'inauguration de cette série de conférences a eu lieu dans cette paroisse sous la présidence de M. Ferdinand Paradis, député à la Législature par le comté de Matapédia. Après quelques remarques de M. Paradis, qui montra l'importance qu'il y a de protéger les forêts contre les dangers d'incendies, l'Association a fait dérouler devant les yeux de quelque sept cents spectateurs, hommes, femmes et enfants, des pellicules d'une haute valeur éducative concernant non seulement les richesses forestières, mais aussi la richesse de la faune et de la flore de notre région. Cette campagne d'éducation est poursuivie dans tous les centres importants de colonisation et d'industrie où l'on fait un appel spécial pour la conservation des richesses naturelles de notre région. Les conférences qui sont données à cette occasion sont lues par des élèves des Séminaires de Rimouski, de Gaspé et elles renforcent un appel particulier aux jeunes à qui l'on demande de coopérer très étroitement dans l'œuvre de protection entreprise soit par ladite association, soit par le Service provincial de protection.

Société de phisiologie de Montréal

La Société de Phisiologie de Montréal annonce la réouverture de ses soirées d'étude pour 1937-38.

La séance d'ouverture se fera au grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, vendredi le 3 septembre à 9 heures précises, avec au programme M. le docteur A. Cottel, radiographe à l'Hôpital Broussais de Paris, qui parlera sur "La sériecopie pulmonaire".

La haute valeur scientifique du conférencier et l'importance du sujet traité m'assurent déjà la présence de tous.

Découverte d'objets volés

Québec, 31 (D.N.C.) — En fouillant deux pieds sous terre, après avoir défilé le plancher d'un hangar du boulevard Langelier, hier après-midi, le détective Adélard Gaudin et le sergent Gaudiosse-Bu-
teau, ont retrouvé une quantité de marchandises et d'objets provenant de différents vols commis depuis quelques mois dans notre ville. Parmi ce butin, il y avait jusqu'à une machine à coudre d'une valeur de \$130. Tous ces articles avaient été enfoncés par l'individu dont l'arrestation, opérée vendredi dernier, a permis cette importante découverte.

Les magasins Dupuis

seront fermés lundi

Le magasin Dupuis Frères Ltée nous prie d'annoncer que lundi prochain, fête du Travail, tous ses employés auront congé pour leur permettre de prendre part aux solennités du jour. Les magasins Dupuis seront donc fermés toute la journée du 6 septembre.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

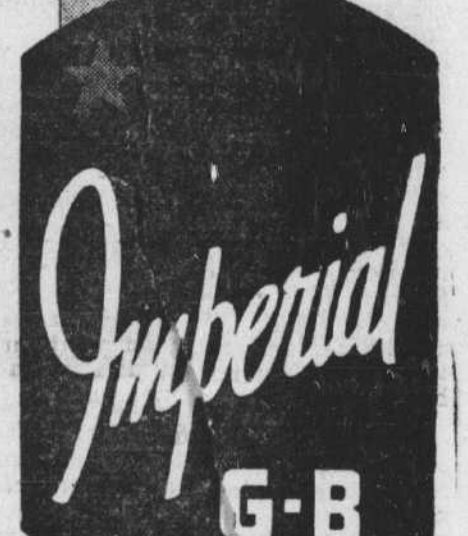
LeComte de Paris

Prince Révolutionnaire par Simon Arbelot

Brochure de 45 pages, 25 francs.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR" 430 Notre-Dame est, Montréal

5 ANS POUR PAYER



BRÛLEURS AUTOMATIQUES À L'HUILE

IMPERIAL OIL LIMITED

TOUS LES TYPES D'APPAREILS DE CHAUFFAGE À L'HUILE

TARIF

des annonces classifiées du "DEVOIR" Téléphone: BELair 336

1 sou le mot, 25c minimum comptant. Annonces factures, 15c le mot, 40c minimum. NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, GRAVURES, REMERCIEMENTS, SYMPATHIES ET AUTRES, 2c par mot, minimum de 50c. FIANÇAILLES, PROCHAINS MARIAGES, MARIAGES, \$1.0 par insertion.

Elèves demandés

GABRIEL CUSSON, Prix d'Europe, compositeur. Solfège, chant, piano, violon, cello, harmonie, contrepoint, composition. 3710, Chemin Reine-Marie, angle Chemin Côte-des-Neiges. WA. 6604. EL. 9070. 8-9 p.



La dernière longue fin de semaine de l'été

ALLER: de vendredi midi, 3 sept. à 2 h. p.m., lundi, 6 sept. RETOUR: jusqu'à minuit, 7 sept. 1937.

Pour tous renseignements, s'adresser aux agents de billets.

PACIFIQUE CANADIEN

CANADIEN NATIONAL

EXPOSITION-INTERNATIONALE 1937

MAI-NOVEMBRE à

PARIS

Voyages à forfait y compris tous les services d'une tournée avec escorte,

organisés par

LE DEVOIR-VOYAGES

— 12 ans d'expérience —

Départs toutes les semaines

de MONTREAL — QUEBEC et N.-YORK

(Billet retour bon pour 2 ans)

A — 23 JOURS — Direction Havre ou Cherbourg — Rencontre à l'arrivée — Hébergement, excellent hôtel, bonne location; chambre à deux et petit-déjeuner — Une semaine en France — Visite élaborée de Paris — Excursions à Versailles et Malmaison — Tous transports, transferts et taxes — Par personne aller et retour en 3e mo- \$202.

● CLASSE CABINE \$317. — CLASSE TOURISTE \$260.

B — 30 JOURS — Par l'Angleterre et la Belgique: 2 jours à Londres, 2 à Bruxelles, 6 à Paris — Hébergement, visites, transport, taxes, rencontre, le tout comme ci-dessus — Par personne aller et retour en 3ème moderne — \$229.

● CLASSE CABINE \$347. — CLASSE TOURISTE \$288.

BB — Comme le précédent, sans la Belgique, mais 3 jours de plus à Paris — Mêmes prix que ci-dessus.

EXPOSITION DE DUSSELDORF

— à greffer sur les voyages ci-dessus —

C — De Paris et retour, transport, hébergement, 7 jours..... \$58.

D — De Paris et retour par le Rhin en bateau, Cologne, la Hollande et la Belgique, transport, hébergement, 15 jours..... \$125

X — Facultatif de 8 JOURS, AUX PELERINAGES CELEBRES De Paris à Lourdes: visite des environs — Lyons: Notre-Dame de Fourvières — Ars, église du saint curé Vianney — Tous frais compris, par personne..... \$70

Z — Facultatif de 22 JOURS — FRANCE, ITALIE, SUISSE — Lourdes, Marseille, la Côte d'Azur: Nice, Monte Carlo, Gênes, Rome (5 jours), Florence, Venise, Milan, Montreux, lac Léman, Genève et Paris — Hébergement, visites, transport, taxe, rencontre — tous les services comme A, par personne..... \$180

ZA — ALLEMAGNE, HOLLANDE, BELGIQUE — 15 jours, à greffer sur Z — même trajet que D..... \$130

S'INSCRIRE TOT EN VUE DE L'AFFLUENCE

LeDevoir-Voyages

430, Notre-Dame est — Montréal

Tél. BELair 3361

Billets pour tous pays au tarif régulier

ASSURANCES — CHEQUES — PASSEPORTS

Nos voyageurs reçoivent une carte de validation donnant droit à une réduction de 50% sur les ch. de fer français pour tout voyage après le séjour à Paris — et à 10 entrées à demi-tarif à l'Exposition.

A Radio-Canada

Les deux nouveaux postes

A Verchères et à Hornby

Les travaux de construction des postes émetteurs de la Société Radio-Canada à Verchères, Québec, et à Hornby, Ontario, se poursuivent rapidement. Et dans quelques jours, on pourra y installer les transformateurs devant servir à l'alimentation de l'émetteur, les groupes convertisseurs devant fournir le courant de chauffage des diverses lampes, etc.

Ingénieurs et architectes s'en sont tenus aux données de l'art et d'une technique conforme aux plus récentes recherches. Comme on le sait déjà, la puissance émettrice de C.B.F. (Verchères) et de C.B.L. (Hornby), sera de 50,000 watts. Les plans ont toutefois été tracés de façon à pouvoir y placer plus tard, le cas se présentant, un émetteur à ondes courtes.

Postes très puissants

M. J.-A. Ouimet, ingénieur en charge du fonctionnement technique des stations de T.S.F. de Radio-Canada, a bien voulu donner quelques explications à la presse sur l'organisation de cette entreprise, l'une des plus importantes du genre dans le monde du génie électrique. Au fait, C.B.F. et C.B.L. comptent non seulement parmi les postes les plus puissants du Canada mais aussi, grâce à l'application des méthodes scientifiques les plus éprouvées, parmi les postes commerciaux les plus considérables de l'Europe et aux États-Unis; leur rendement ne le cède à nul autre.

La surveillance

Il ne faut pas croire que la tâche des ingénieurs, une fois les travaux de construction terminés, va s'arrêter là. Au contraire, le bon fonctionnement des nouveaux transmetteurs nécessitera une surveillance constante d'ingénieurs diplômés et de radiotechniciens. Comme on doit radiodiffuser seize heures par jour, cela signifie que le personnel technique des deux postes un travail d'une durée maximum d'à peu près vingt heures par jour. Deux opérateurs qui relèveront de l'ingénieur en chef du poste et de son assistant seront sans cesse de service.

De son pupitre de commande, placé au centre de la chambre de contrôle, l'opérateur pourra surveiller, sans être obligé de se déplacer, les appareils de l'émetteur et maintenir leur fonctionnement au maximum de rendement. Il aura ainsi à la main tous les organes nécessaires au démarrage automatique et à l'arrêt du système émetteur: un oscilloscope à rayons cathodiques lui permettra de mesurer la profondeur de la modulation; avec un autre appareil, il surveillera la qualité des émissions; un moniteur à cristal de quartz lui dira la stabilité du système et quoi encore!

Ampoules géantes

Un autre opérateur enregistrera dans le journal du poste les volatiles, les courants, le pouvoir, la température, etc. des lampes, dont la rampe s'étend des lampes miniatures aux ampoules géantes (100 KW) d'une valeur chacune de \$3,000.00. Chaque soir, à la fermeture, d'autres membres du personnel technique feront l'examen des divers circuits, répareront ou corrigeront les déficiences possibles pour que rien ne soit laissé au hasard à la reprise des émissions, le lendemain. C'est que par un travail méticuleux et méthodiquement organisé que le poste saura prévenir les déficiences ou les accidents possibles.

Organes installés en doubles

Un point important à signaler, c'est que tous les organes qui sont vulnérables seront installés en double. Même les lignes de transmission au bâtiment technique de C. B. F. à Verchères seront doubles.

Tout cela afin de se protéger contre toute interruption de service aux heures d'émission.

Au cours de cette interview, M. Ouimet nous a dit que les mesures les plus strictes avaient été prises dans l'élaboration des plans pour assurer toutes les garanties de sécurité possibles aux opérateurs. Comme on peut s'en rendre compte, la politique de la Société Radio-Canada, en créant ces deux importantes stations de T.S.F., est d'assurer aux usagers de la radio des émissions de qualité et à son personnel technique le moyen de travailler avec efficacité.

A Oka

Deux nominations importantes

Le R. P. Léopold devient directeur des relations extérieures et le R. P. Déodat directeur de l'Institut

Depuis plusieurs années déjà, par suite de l'expansion toujours croissante de l'Institut agricole et de l'Ecole vétérinaire d'Oka, le besoin se faisait sentir de créer un nouveau poste, dont le titulaire, à l'instar de l'université McGill chez nous avec M. Bovey, et des grandes Ecoles françaises, serait chargé des relations extérieures de l'Ecole avec les diverses sociétés agricoles du pays, les amis et les anciens élèves de l'Ecole. L'homme tout désigné pour remplir efficacement ce poste important était le R. P. Léopold, qui, comme directeur de l'Institut depuis près de 20 ans, s'est créé dans les milieux agricoles tant anglais que français et dans tous les rangs de la société, des amitiés aussi nombreuses que distinguées, qui lui seront désormais une aide précieuse dans le poste que son supérieur, Dom Pacôme Gaboury, abbé de La Trappe d'Oka, vient de lui confier. Comme directeur des relations extérieures de l'Institut, le R. P. Léopold, qui sera en même temps chargé des études, contribuera à étendre encore davantage l'influence de cette institution dans tout le Canada.

Le nouveau directeur de l'Institut agricole d'Oka sera le R. P. Déodat Chamberland, autrefois docteur de Rimouski.

Les funérailles du chanoine Lafortune

L'Association, 1er. — Hier matin à 9 heures dans l'église paroissiale on a eu lieu les funérailles de M. le chanoine Damase Lafortune, décédé vendredi soir à l'âge de 79 ans. S. Exc. Mgr J.-Arthur Papineau, évêque de Joliette, a chanté le service. Mgr Georges-Henri Chartier, P.A., vicaire général, et M. le chanoine Jean-Archibald Mousseau représentaient le diocèse de Montréal. Le chanoine Lafortune, qui appartenait au diocèse de Joliette, demeurait en repos depuis quelques années à l'Association. C'est là qu'il était né le 30 juin 1858, de Médard Teller-Lafortune, cultivateur, et Justine Gauthier-Landreville. Après ses études au collège de son village natal, il avait été ordonné prêtre par Mgr Fabre le 22 décembre 1883. Il avait été professeur à l'Association de 1883 à 1888, vicaire à Beauharnois, deux ans, à l'Association, dix ans, curé de l'île Dupas de 1900 à 1904, de Lanoirville, 1904-1905; puis de la cathédrale de Joliette.

Décès du Dr J.-E. Talbot à Charny

Québec, 1er. — Le docteur J.-Ernest Talbot, de Charny, a succombé hier à une brève maladie d'une quinzaine de jours. Entouré de siens, il s'est éteint à sa résidence. Il était âgé de 47 ans et 9 mois. Ancien du collège de Lévis et de l'Université Laval, feu le docteur Talbot pratiquait la médecine depuis près de 20 ans, à Charny. Pendant deux termes consécutifs, il fut maire de sa paroisse. Il laisse dans le deuil, outre sa femme, née Vermette (Mary), ses trois fils, MM. Paul-Henri, Jean-Benoît et Raymond, tous aux études.

La question du marché Bonsecours

Les hommes d'affaires du quartier Ville-Marie tiennent une réunion pour en parler

L'Association des hommes d'affaires du quartier Ville-Marie réunissait quelques invités, hier midi, en l'hôtel Plaza, à l'heure du déjeuner. De brefs discours par le président de la réunion, M. J.-A. Paulhus, M. Pierre Gravel, M. J.-A. Julien, M. Omer Côté, échevin, et quelques autres. La question de l'amélioration de l'agrandissement partiel du marché Bonsecours était comme de raison à l'ordre du jour.

M. Pierre Gravel est le chef de la maison Ludger Gravel & Fils, l'une de celles qui ont eu le plus à souffrir de l'état de choses qui existe depuis plus de vingt ans au marché Bonsecours par suite de l'encombrement, de la congestion des rues environnantes. A tel point que la maison Ludger Gravel & Fils, ces dernières années, a dû abandonner le local qu'elle occupait depuis plus d'un demi-siècle pour aller s'établir ailleurs.

C'est le temps plus que jamais, dit M. Gravel, d'agrandir et d'améliorer le marché Bonsecours. Juste au moment où cela paraît enfin devoir se réaliser, des gens surviennent avec un nouveau projet, celui d'un marché central de gros dans l'est de la ville. Pour le faire passer, il faut jusqu'à démolir le projet de Bonsecours. Le marché qu'ils établiraient dans l'est, à la rue Frontenac, se trouverait au beau milieu d'un quartier actuellement désert, entouré d'immenses réservoirs à gaz, à mi-chemin, entre deux marchés municipaux de détail, Maison-Neuve et Saint-Jacques, qui n'ont jamais rapporté autre chose que des déficits au trésor de la ville. Depuis des années et des années, au lieu d'établir convenablement Bonsecours, la ville de Montréal pratique la politique des petits marchés locaux. C'est une politique ruineuse que les divers trains d'un projet de marché à la rue Frontenac, notamment M. Emery Sauvé, de la Ligue des propriétaires, voudraient pourtant voir se perpétuer.

Le marché Bonsecours, en dépit de tous les embarras qu'on lui a créés, que la ville même lui crée en permettant la violation constante de tous les règlements municipaux, même des règlements qui ont par exemple pour but de protéger la ville contre l'incendie, le marché Bonsecours subsiste. Il est même le seul des marchés publics de Montréal qui rapportent un revenu à la ville. Le marché Bonsecours est même le seul dont la ville retire un revenu substantiel.

C'est l'on établit un nouveau marché dans l'est, la situation restera exactement ce qu'elle est, à moins que l'on ne procède sans retard à l'amélioration du marché Bonsecours.

M. Omer Côté, échevin de Ville-Marie, ne comprend pas qu'un groupe de citoyens, dont quelques-uns sont des hommes d'affaires, s'obstient à ne pas voir ce qui est. Le marché Bonsecours, malgré son état lamentable, est un actif pour la ville. Les autres marchés, établis ces dernières années, en divers quartiers, représentent au contraire un passif. Ce qui importe c'est de mettre le marché Bonsecours en état de rapporter encore davantage, par la population de Montréal, la population des alentours, la classe des cultivateurs.

D'aucuns prétendent que les cultivateurs ne veulent plus du marché Bonsecours. Les faits démontrent le contraire. En cinq ans, 700,000 cultivateurs et maraîchers ont fréquentés le marché montréalais établi par la ville. De ce nombre, 523,000 se sont présentés au marché Bonsecours et les autres se sont répartis entre les divers autres marchés. C'est donc que Bonsecours garde la faveur de presque tous les cultivateurs qui viennent à Montréal pour y vendre leurs produits.

Supprimer le marché Bonsecours, ça serait supprimer en même temps une zone commerciale qu'il a pris un siècle pour établir. L'existence de cette zone est un fait constaté, officiellement constaté par une Commission nommée par l'hôtel de ville, en 1930. A noter en passant que cette Commission, dite Commission Technique, a coûté au delà de \$80,000 au trésor municipal. La valeur du site de Bonsecours est établie. Faudra-t-il, pour le rappeler, recommencer une enquête coûteuse?

L'on ne désaxe pas artificiellement le centre commercial d'une grande ville. Les tenants du projet d'un nouveau marché dans l'est ne se sont malheureusement pas arrêtés à y penser.

L'Association des hommes d'affaires du quartier Ville-Marie se propose de tenir, de temps à autres, des réunions de ce genre.

Inscription et rentrée aux écoles catholiques

L'inscription et la rentrée des classes se feront en même temps dans les écoles catholiques de la métropole, à huit heures du matin, jeudi prochain, le 2 septembre. La rentrée aura lieu conjointement dans les écoles primaires et dans les écoles primaires supérieures qui sont en tout pas moins de 232. Ces dernières logent environ 130,000 élèves dont la presque totalité sont de langue française.

Le chemin de fer Senneterre-Rouyn

Québec, 1er. (C.P.) — Les ingénieurs qui travaillent à la construction de l'embranchement du Canada National entre Senneterre et Rouyn rapportent que la ligne sera prête à la fin d'octobre entre Senneterre et Rouyn sera complétée à la fin de 39 milles. Le service entre Senneterre et Rouyn sera complété à la fin de l'automne l'année prochaine.

Si vous voyagez...

adresses pour le SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: BLAIR 3516 X.

M. Armand Circé

Conversation avec le nouveau directeur de l'Ecole technique qui entre en fonctions aujourd'hui

Le nouveau directeur de l'Ecole technique, M. Armand Circé, est entré en fonctions aujourd'hui. Il est passé de la sous-direction de l'Ecole polytechnique à la direction de l'Ecole de la rue Sherbrooke. Sympathique à tous, la route est large et accueillante devant lui. Il ne laisse que des amis à l'Ecole de la rue Saint-Denis et se créera de nouvelles amitiés à l'Ecole technique. Son esprit réaliste lui dicte une conduite prudente et sage.

Ma première tâche, nous a-t-il dit au cours d'un bref entretien, sera de me rendre compte de la situation. Pendant quelques semaines, je me propose de m'enquérir avec soin du fonctionnement de l'Ecole, de l'organisation des ateliers, etc.

M. Circé ne veut pas accorder d'interview proprement dite. Cependant, il se prête très aimablement à la conversation, en restant sur la défensive. Interrogé sur les cours aux jeunes, déjà organisés, mais qu'il faudrait peut-être reprendre, M. Circé reconnaît que ce projet est excellent.



M. ARMAND CIRCE

—Même, dit-il, si l'adolescent ou le jeune homme qui suit ces cours spéciaux ne trouve pas de travail immédiat, cela peut toujours lui être utile; rien ne l'empêche d'ailleurs de suivre les cours de différents métiers, tant qu'il n'aura pas trouvé de travail. Plus il connaît de métiers et plus il aura de chance de découvrir un emploi. D'ailleurs, dit-il, le plus fort du chômage est passé. Celui qui suivra les cours spéciaux destinés aux jeunes chômeurs ne pourra, par conséquent, que trouver plus facilement qu'aujourd'hui du travail.

M. Circé exprime ensuite un principe qu'il ne manquera pas de suivre une fois installé dans les bureaux de l'Ecole de la rue Sherbrooke: —Une école comme Technique doit savoir adapter son enseignement, plus que tout autre, aux temps que nous vivons, aux besoins nouveaux créés par l'abondance ou la rareté du travail. Son enseignement doit s'inspirer de la vie extérieure, des nécessités de l'heure, des besoins du peuple.

M. Circé définit le rôle du directeur idéal de toute grande école en général. Les mots diplomatie, psychologie, contact entre le directeur et les professeurs, collaboration des professeurs entre eux et des professeurs et du directeur passent sur ses lèvres.

Penser à ces choses, c'est déjà beau, c'est le signe d'une belle, voire d'une excellente volonté en puissance. Dans le cas de M. Circé, que nous avons l'honneur et le plaisir de connaître depuis plusieurs années, notamment comme dévoué secrétaire de l'Association des diplômés de l'Ecole polytechnique, c'est plus que des vœux vagues. C'est une résolution. On peut être assuré avec lui que l'Ecole technique, déjà en très bonne voie, pourra faire de nouveaux progrès remarquables sous son intelligente direction.

Alfred AYOTTE

Ambassadeur allemand à Salamanque

Berlin, 1er (C.P.-Havas) — On annonce la nomination du baron Eberhard von Stohrer au poste d'ambassadeur allemand à Salamanque, en remplacement du général Wilhelm Faupel, récemment appelé à Berlin.

Jeanne Mance au Canada (1606-1673)

Par Jeanne Danemaire

On s'est toujours plu à célébrer le rôle éminent joué par les femmes françaises aux débuts de la Nouvelle-France.

Cependant, le nom de Jeanne Mance, cette compagne des Marquis de l'Incarnation, des Marquises Bourgeoys, est chez nous presque ignoré. Le présent ouvrage comble cette lacune et sera pour beaucoup une révélation.

A l'époque de Québec suivit celle de l'établissement dans l'île de Montréal, et ce fut une jeune fille de Langres, Jeanne Mance, qui devait se révéler un des plus hardis pionniers.

Partie pour convertir et soigner les sauvages, c'est à elle que l'on doit la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Toutes les péripéties de cette héroïque aventure nous sont retracées dans ce livre: assauts répétés des sauvages, manque de secours de Québec, soucis d'argent, rien n'abat la colonie naissante, rassemblée autour de l'Hôtel-Dieu, bastion de la charité où s'activent les Soeurs Hospitalières.

Jeanne Mance n'a jamais été religieuse et l'auteur salue en elle l'infirmité, le modèle des infirmières, et c'est bien ce que fut cette Française à l'origine du "miracle canadien".

Beau volume de 190 pages, A, comptoir ou par la poste \$0.60.

Service de librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

Statistiques vitales

Le taux de la natalité québécoise en baisse

Le rapport préliminaire de 1936 sur les statistiques vitales du Canada vient de paraître. Notre province continue d'avoir le plus fort taux de natalité, 24,3 par mille âmes; mais ce taux diminue tout de même. Pour la période 1926-1930 il était de 30,5, pour 1931-1935, de 26,6, et pour les trois dernières années: 1934, 25,3; 1935, 24,6; et 1936, 24,3. Le Nouveau-Brunswick, à cause du groupe acadien, nous suit de près, 24,1; viennent ensuite les deux autres provinces maritimes: Nouvelle-Ecosse, 21,7, et l'Île-du-Prince-Édouard, 21,5. Puis ce sont les provinces des prairies: Saskatchewan, 20,5, Alberta, 20,3, et Manitoba, 18,1. L'Ontario est à l'avant-dernière place avec 16,9, et la Colombie canadienne arrive au dernier rang avec un taux de 14,0.

Il n'y a qu'en Nouvelle-Ecosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard que le taux pour 1936 soit supérieur au taux moyen des années 1926-1930. Partout ailleurs il y a eu diminution. Le Québec qui enregistre la plus forte diminution. Le taux moyen pour tout le Canada baisse aussi d'une façon continue. De 1926 à 1930 il était en moyenne de 24,1 et en 1936 il a été de 20,0.

Quant au nombre même des naissances nous sommes les premiers, bien que l'Ontario ait au delà d'un demi-million d'âmes de plus que le Québec. Mais alors que pour 1926-1930 nous dépassions notre voisine de plus de 14,000 naissances en moyenne chaque année, notre supériorité l'an dernier était réduite à moins de 13,000. Les chiffres étant respectivement 75,285 et 62,402.

La population du Canada

est de 11 millions

La population totale du pays est estimée pour 1936 à 11,014,000 âmes. L'Ontario est la plus peuplée des provinces avec 3,690,000, et le Québec vient ensuite avec 3,096,000. Toutes les autres provinces sont en dessous du million; les quatre provinces de l'Ouest se classent après le Québec. La population totale du Canada est de 11,014,000 âmes. L'Ontario est la plus peuplée des provinces avec 3,690,000, et le Québec vient ensuite avec 3,096,000. Toutes les autres provinces sont en dessous du million; les quatre provinces de l'Ouest se classent après le Québec.

Notre province a la plus forte natalité et quant au nombre et quant au taux, mais c'est elle qui a le taux le plus faible des naissances illégitimes. En 1936 ce taux était chez nous de 3,3 p. 100 des naissances; dans les autres provinces le taux était comme suit: l'Île-du-Prince-Édouard, 3,4; Colombie canadienne, 3,5; Saskatchewan, 3,6; Manitoba, 3,8; Alberta, 3,9; Nouveau-Brunswick, 4,0; Ontario, 4,4, et Nouvelle-Ecosse, 6,0. Ce taux a augmenté dans toutes les provinces depuis le début de la crise.

Nous avons le taux le plus élevé pour la mortalité infantile, (décès avant un an): 83 par 1000 nassances; le Nouveau-Brunswick nous suit avec 77; puis viennent les deux autres provinces maritimes, l'Île-du-Prince-Édouard, 69, et Nouvelle-Ecosse, 66. Le Manitoba et l'Alberta ont les taux respectifs de 55 et 60. Puis c'est l'Ontario avec 55, la Saskatchewan, 54, et la Colombie canadienne, 44. Nous sommes aussi les premiers pour la mortalité des nouveau-nés (décès avant un mois) avec un taux de 40 par 1000 naissances, et la encore le Nouveau-Brunswick nous suit, avec 39. Cependant dans ce domaine nous avons fait du progrès; il ne faut pas oublier que pour les années de 1926 à 1930 notre taux moyen était de 127 pour la mortalité infantile, et de 54 pour la mortalité des nouveau-nés; et que vers 1910 notre mortalité infantile était au taux effroyable de 250: un quart des naissances!

Pour la mortalité en général les taux les plus élevés sont ceux des trois provinces maritimes, qui vont de 11,1 à 10,8 par 1000 âmes; puis vient notre province, 10,3; l'Ontario 10,2, la Colombie canadienne, 9,6, et les trois provinces des prairies ont les taux les plus bas. Dans ce domaine c'est notre province qui a fait le plus de progrès, par suite de la diminution de notre mortalité infantile; pour les années 1926 à 1930 notre taux moyen de mortalité générale était de 13,5.

Le Québec augmente le vite

Notre forte natalité nous vaut le taux le plus élevé pour l'accroissement naturel de la population: 14 par 1000 âmes; le Saskatchewan occupe la deuxième place avec 13,7 (elle doit cela à son taux de mortalité générale, le plus faible du Dominion), puis c'est le Nouveau-Brunswick avec 13,1, l'Alberta, 12,3, la Nouvelle-Ecosse, 10,9, l'Île-du-Prince-Édouard, 10,4, le Manitoba, 9,4; l'Ontario, 6,7 et la Colombie canadienne 4,4.

Bien que l'Ontario ait un demi-million d'âmes de plus que le Québec, la différence du taux d'accroissement fait que nous progressons plus vite que notre voisine; pour 1936 le Québec avait un accroissement naturel de 43,432 et l'Ontario, de 24,837.

Notre taux de nuptialité est un des plus faibles du Dominion; nous arrivons en septième place, avec 7 par 1000 âmes. Le Manitoba a un taux de 8,1, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta, 7,8, la Nouvelle-Ecosse, 7,6, l'Ontario, 7,5, la Colombie canadienne, 7,3; et après nous, la Saskatchewan, 6,6, et l'Île-du-Prince-Édouard, 6,5. La baisse générale est évidemment une des conséquences de la crise.

Paul SAURIOL

Commission des services publics

Québec, 1er. (C.P.) — La Commission des services publics projette de siéger dans chaque district judiciaire de la province durant les mois de septembre et d'octobre. Il y a 54 causes inscrites sur le rôle. Les commissaires ont tenu séance hier au palais de justice. Ils ont ajourné l'étude des causes locales.

L'organisation corporative

Le conseil intercorporatif

"Le conseil intercorporatif constituera un excellent conseil économique", dit le R. P. G.-H. Lévesque, O.P.

Voici un résumé du cours donné par le R. P. G.-H. Lévesque, O.P., au congrès d'études sociales du clergé qui se tient au Grand Séminaire de Montréal.

Le R. P. Lévesque a traité le sujet suivant: Le conseil intercorporatif constituera un excellent conseil économique. Pour procéder méthodiquement, il a commencé par dire ce qu'il faut entendre d'une part par conseil économique et d'autre part par conseil intercorporatif. Il a comparé ensuite les deux pour voir si vraiment le conseil intercorporatif pourra constituer un excellent conseil économique.

I—Conseil économique

Le Révérend Père signale un très important ouvrage fait par Mlle Lindner et publié par la Société des Nations; cet ouvrage s'intitule: Etude sur les conseils économiques dans les différents pays du monde, et présente la notion générale de conseil économique et la meilleure formule proposée chez nous.

a) Notion générale: Le conseil économique est un organisme composé de spécialistes (théoriciens et praticiens) des différentes branches de la vie sociale et des affaires et chargé de travailler en collaboration avec l'Etat à l'élaboration d'une politique économique générale et à la solution de problèmes particuliers.

Cet organisme s'avère nécessaire pour venir en aide au gouvernement à cause de la difficulté objective des tâches et des problèmes actuels, à cause de l'impossibilité électorale de choisir toujours des compétences comme gouvernants et enfin pour organiser plus méthodiquement et plus conformément à nos besoins et à nos aptitudes notre vie économique.

On peut classer en deux catégories les conseils existants actuellement dans le monde: 1. Les conseils représentatifs "constitués" sur la base d'une large représentation des divers milieux économiques; ils exercent une influence effective sur la politique économique de leur pays respectif, possèdent un droit d'initiative et prennent part à la préparation des projets de lois d'ordre économique, v.g. ceux de l'Italie, de France et d'Allemagne. 2. Les conseils d'experts: "composés d'experts en matière économique ou de représentants des différentes professions, appelés par les gouvernements ou un membre du gouvernement à formuler des avis sur des questions touchant à l'ensemble de l'économie nationale ou sur des questions particulières présentées pour la vie économique nationale un intérêt spécial.

b) Formule proposée dans le Québec: le Rév. Père estime que la plus élaborée et la plus satisfaisante est celle qu'offre M. E.-d'as Maiville puis en expose les grands traits: les lignes générales: comité directeur, sous-comité, secrétariat général et assemblée plénière.

II—Conseil intercorporatif

Ainsi que le nom l'indique, il s'agit d'un organisme entre les professions, mais aussi au-dessus d'elles. Et le conférencier nous dit ce que ce conseil doit faire et ce qu'il doit être, en d'autres mots, nous parle de ses raisons d'être et de sa constitution.

a) Raison d'être: — Ce conseil est nécessaire parce que l'ordre social professionnel l'exige. En effet, selon que le fait remarquer très justement le conférencier, l'idée d'ordre est au fond de toute la doctrine corporative. Une corporation, statiquement, en elle-même, est un ordre; mais aussi, dynamiquement, son rôle est de faire de l'ordre. Les conférences précédentes ont abouti à constituer, les uns à côté des autres, différents conseils corporatifs. Il reste encore à ordonner ces corporations entre elles et vis-à-vis de l'Etat. Il faut donc un organisme qui joue ce rôle: ce sera le conseil intercorporatif.

Ainsi placé dans une position mitoyenne, entre les corporations qui sont au-dessous de lui et l'Etat est au-dessus, ce conseil aura donc deux genres de fonction. Premièrement, vis-à-vis de ces corporations, il aura un pouvoir de réglementation générale, un pouvoir juridictionnel et arbitral, un pouvoir disciplinaire et enfin, le devoir de les orienter toutes vers le bien commun. Deuxièmement, vis-à-vis de l'Etat, il sera l'organe attitré pour représenter auprès de lui l'ensemble des corporations et le conseiller avec compétence en temps opportun.

b) Constitution: Il pourrait être composé de tous les conseils corporatifs ou de délégués de ces mêmes conseils. Il comprendrait deux grandes sections, la section des forces spirituelles (professions libérales, artistiques...) et la section des forces économiques (industrie et artisanat, agriculture, commerce, transport, crédit et assurance). Ses deux organes principaux seraient:

LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE

résumée dans les encycliques "Rerum Novarum"

et

"Quadragesimo Anno"

par le

R. P. RUTTEN, O.P.

Brochure de 408 pages

\$1.00 franco.

Service de Librairie du "Devoir"

430 Notre-Dame est, Montréal.

IL ETAIT CONSTIPE EN VOYAGE

Un voyageur attribue à Kruschen sa bonne santé

"Je suis voyageur de commerce", nous écrit un correspondant, "et comme je dois passer une grande partie de mon temps dans les trains et en auto, je constate que je suis porté à la constipation si je n'ai pas soin de veiller à la propre interne. Kruschen est la seule chose qui peut m'assurer ce résultat sans me déranger dans mon travail. J'en prends une forte dose chaque samedi soir et le dimanche, alors que je ne suis pas occupé, les sels produisent leur effet. Les jours de semaine, je n'en prends qu'une petite dose en me levant, j'ai beaucoup à faire toute la journée et c'est là le seul moyen de me garder en forme".

Les Sels Kruschen sont excellents pour assurer la propre interne. Les sels nombreux dont se compose cet incomparable produit favorisent le fonctionnement normal et régulier des organes internes, de sorte que les impuretés qui affaibliraient votre organisme, si vous les laissez s'accumuler, sont expulsées comme elles doivent l'être.

aux seraient l'assemblée et le comité central permanent (avec sous-comités des forces spirituelles et sous-comités des forces économiques).

III—Comparaison et conclusion

Pour finir, le Père conférencier donne comme première conclusion que le conseil intercorporatif constituera un excellent conseil économique, parce que l'Etat y trouvera les principaux intéressés à une bonne vie économique et les meilleures compétences professionnelles, surtout dans la section et le sous-comité des forces économiques.

Il ajoute enfin, comme deuxième conclusion, que le conseil intercorporatif fera même plus et mieux qu'un conseil économique, grâce à la section et au sous-comité des forces spirituelles qui sauront donner efficacement une orientation plus morale et plus humaine à toute la vie corporative.

Brochures à .10s.

HAUT-PARLEURS — Le quotidien catholique — Sa nécessité — Nos devoirs — par le R. P. D. Levesque, C.S.S.R.
L'ENSEIGNEMENT DU THOMISME AU CANADA — Extrait de la Revue Dominicaine.
LA SPIRITUALITE THOMISTE par M. l'abbé Alphonse Roux.
SAINT THOMAS ET LES JUIFS par le R. P. Benoit Mailloux, O.P.
OUI DIEU EXISTE par le R. P. Gustave Sauvé, O.M.I.
CREDIT SOCIAL ET CATHOLICISME par le R. P. Georges-Henri Lévesque, O.P.
AUTOUR DE LA FAMILLE (Stérilisation et "Birth Control") par le R. P. F.-M. Drouin, O.P.
D'UNE ECOLE A L'AUTRE... par M. Joseph Danneberg.
NOTRE CULTURE RELIGIEUSE par le R. P. Raymond Voyeur, O.P.
LE SACERDOCE LAIQUE, FONDAMENT DE L'ACTION CATHOLIQUE par M. Auguste Ferland, P.S.S.
L'EDUCATION NATIONALE ET NOS EDUCATEURS par M. C. A. Shaffer, I.E.
L'EXAMEN DE CONSCIENCE-PROFESSIONNELLE DE L'EDUCATEUR, par le même.
Service de Librairie du DEVOIR, 430 Notre-Dame est, Montréal.

AUBAINES

CHEZ DUVAL MOTORS

Limitée 7 PASSAGERS

1932 Cadillac (Limousine) \$525

1936 Buick (Limousine) \$1694

1930 Hupmobile \$194

CAMIONS

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison
L.-J. FORGET & CIE,
471 rue Saint-Fran.-Xavier

American Power & Light	67 1/2	67 1/2
American Smelting	96 1/2	98 1/2
American Water Works	17 1/2	17 1/2
American Tel. & Tel.	45 1/2	45 1/2
Ammonia	54 1/2	54 1/2
Anderson	73	73
Atlantic Refining	27 1/2	27 1/2
Baldwin Locomotive	5 1/2	5 1/2
Baltimore & Ohio	23 1/2	23 1/2
Barnhart	18 1/2	18 1/2
Bethlehem Steel	91 1/2	91 1/2
Boeing	11 1/2	11 1/2
Bojiardian	164	164
Bojiardian Threshing Machine	164	164
Bojiardian Co. of Pasco Copper	67 1/2	67 1/2
Bojiardian Solvents	139 1/2	139 1/2
Bojiardian Motor	108	108
Bojiardian Gas & Electric	34	34 1/2
Bojiardian Edison	34	34 1/2
Bojiardian South	29 1/2	29 1/2

ers Aircraft	151	51
Auto- Lite	153	153
Power & Light Corp.	209	209
Texaco	281	281
Food Products Corp.	331	331
General Motors	333	333
Electric	522	522
General Motors	15	15
Central	211	211
Harvester	110	110
Tele. & Tel. Co.	10	10
Scott Copper	577	577
Chemical	804	804
Wagonway & Ward	59	59
Car Co.	177	177
General Electric	261	261
Power & Light	104	104
New York Central	241	241
American	241	241
General Motors	89	89

...sps Pete	341	349
... Serv. of New Jersey	571	568
...an	393	393
... Corporation	503	503
... Public Iron & Steel	113	113
... Roebuck	34	333
... ions Bed	91	90
... Brand	44	44
...ard Gas & Electric	115	115
...ard Oil of New Jersey	77	77
...vacuum Oil	651	651
... Baker	203	204
... Corp.	131	131
... Pacific	581	581
... Aircraft	116	116
... Gas Improvement	263	263
... Fuel	121	123

Union	45%	45%
inghouse	144%	144
worth	45%	45½

Marché des vœux

Volailes	
ix la livre aux débattants pour la	
ix "A". La qualité "B" est de deux	
(un moins.)	
pour	24-28
de engraisés au lait	25-28
de sélectionnés	23-26
de domestiques	15-20
de	15-18
de sélectionnées	16-21

Les céréales	
northern no 1	1.37
northern no 2	1.33
northern no 3	1.31
no 2	391
no 1	5614
de alimentation	5414
no 3	635
no 2	6212
d'Argentine	81

Œufs		
gros		37
medium		35
s		33
ditum		31
27	d	23
Foin		
no 2		\$10 00
		\$9 00
		\$7 00
Beurre		
ère patente		26%
Drèche		
che de brasserie, gros, \$23 la tonne:		
\$25 la tonne.		
Si vous allez en Europe profitez de la EDUCTION		

REDUCTION
de 50 pour cent
sur tous
les chemins de fer de France
compris trajet du port d'arrivée
à Paris
présentation d'une carte de légiti-
mation à obtenir obligatoirement avant
le départ d'Amérique avec billets océani-
ques émis pour tous les services au tarif

er des compagnies
en s'adressant au
VOIR -- VOYAGES
Notre-Dame est - BELair 3361
Demandez les brochures
de nos voyages organisés.

Avis légal
vince de Québec, District de Mont-

Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal
Avis de dividende

dividende de trois dollars par action
capital versé de cette Banque a
été déclaré pour le trimestre courant.
Le 1^{er} octobre au plus tard, le premier
payement sera fait aux actionnaires in-
scrits, le 15 septembre prochain.
T. TAGGART SMYTH
Le Directeur général.
Le 31 août 1937.

MORIN, A. B. C. FREIGHT
4583, Notre-Dame est, cédant au-
est par les présentes donné que
H-OSCAR MORIN, de Montréal, a
1937, et de ses biens le 20ème jour
1937, que les premières assemblées
candlers sera tenue le 8ème jour de
bre 1937, à 2 h. 30 de l'après-midi,
reau du Séquestre Officiel, chambre
laux de Justice.

avoir le droit de voter à ladite
ble, il fait que les preuves des réla-
1937, et ses procurations soient dé-
entre mes mains avant l'assemblée.
personnes qui ont des réclamations
contre de ces biens doivent les faire
ir au gardien ou au syndic, lors-

EUGENE PREVOST, Gardien,
Ch. 315
132, St-Jacques ouest,
Montréal.

LA VIE SPORTIVE

Buffalo a réduit l'avance de Montréal

Buffalo, 31. (P.A.) — Les Bisons de Buffalo sont revenus d'un arrière pour battre les Royals 9-8, à la dernière partie de leur série ici hier soir, s'assurant ainsi un partage égal des honneurs de la série et maintenant leurs espoirs de participer aux éliminatoires de l'International.

Ce triomphe a rapproché les Bisons à deux parties de la quatrième place et réduit l'avance des Royals en deuxième position à trois parties et demie sur les chefs de Syracuse qui ont divisé un programme double avec Newark hier soir.

Quoi qu'il ait dû céder sa place à Lefty Jacobs au cours d'un ralliement immanquable des Montréalais à la neuvième manche, Truett Sewell a réussi à remporter la victoire, accordant huit coups aux Royals. Ses copains ont attrapé 14 coups sur les offrandes de Crip Jolly et Jimmy Pattison. C'est la 17e victoire de Sewell cette saison, et sa troisième sur les Royals.

Les Royals seront inactifs aujourd'hui. Ils commenceront une série avec Rochester, à Montréal, jeudi soir. Harry Smythe lancera probablement la première partie de la série.

MONTREAL

	AB	P	C	S	R	A
Bell, 2b	5	1	2	3	3	
Hafey, cc	4	1	1	3	0	
Dunlap, cd	4	1	0	2	0	
Cobb, 1b	5	1	3	9	0	
Jeffries, 3b	4	1	0	1	0	
Harris, cg	4	1	2	0	0	
Sankey, ac	3	0	1	2	2	
Kies, r	0	0	0	0	0	
Chandler, r	2	1	0	3	0	
Polli, 1	2	0	0	1	3	
Pattison, 1	0	1	0	1	0	
z Blackerby	1	0	0	0	0	

Total 34 8 9 24 9

BUFFALO

	AB	P	C	S	R	A
Olson, 2b	4	2	1	2	4	
Mulleavy, ac	5	1	2	2	5	
McCormick, cc	5	3	3	1	0	
Carnegie, cg	5	1	3	3	0	
Tyler, cd	0	0	0	0	0	
Boland, cd	4	1	1	1	0	
Phillips, r	4	0	2	6	1	
Dueker, 3b	3	0	0	1	0	
Corbett, 1b	3	1	1	1	0	
Sewell, 1	4	0	1	0	2	
Jacobs, 1	0	0	0	0	0	

Total 37 9 14 27 13

z Frappa pour Dunlap à la 9e.
Montréal 10000102 — 8
Buffalo 3010031x — 9

Sommaire: Erreurs: Polli, Dunlap, Mulleavy, Dueker, Hafey 2. Points produits par Cobb 3, Harris 3, McCormick, Mulleavy 2, Boland, Phillips, Hafey, Corbett. Deux-butts: Cobb, Corbett, Hafey. Trois-butts: Belle, Mulleavy. Circuit: Harris. Sacrifices: Hafey, Polli. Doubles-jeux: Bell (sans aide); Polli à Cobb; Olson à Mulleavy à Corbett. Laissés sur les buts: Buffalo 8; Montréal 6. Buts sur bales de Sewell 4, Polli 4. Retirés au bâton, par Sewell 5, Polli 3. Coups sûrs sur bales de Polli, 12 en 6 1-3 manches; Patterson, 2 en 1-2-3 manches; Sewell, 8 en 1-3 manches; Jacobs, 1 en 2-3 manche. Frappé par le lanceur, par Sewell (Sankey). Lanceur gagnant: Sewell. Lanceur perdant: Polli. Arbitres: Rummel et Kelly. Temps 2:12.

Programme à l'Arena jeudi

Gil Cross et Aurèle Lebel se rencontreront une troisième fois jeudi et cette fois ils se mesureront à l'Arena Mont-Royal dans un combat de deux dans trois limité à une heure et demie. Le bel et Cross se sont rencontrés deux fois déjà depuis le retour de Lebel à Montréal et ils ont fait match nul chaque fois.

Ils luttèrent sans chute dans un match spécial de 30 minutes puis dans une semi-finale. Les combats qu'ils firent furent étonnants au possible. Lebel donna une vraie démonstration de rapidité lors de leur dernière rencontre nulle. Le luttant canadien-français se croit de taille à battre Gil Cross; c'est lui qui a insisté le plus pour obtenir un match de 2 dans 3 contre Cross. Des amateurs voulaient aussi voir un grand combat et se sont prononcés pour un match à finir entre les deux mais comme il ne s'agit pas de championnat on a cru, comme le matchmaker Lamontagne, qu'une rencontre de 90 minutes serait une épreuve d'endurance suffisante pour les deux mil-lourds.

Il y aura cinq matchs intéressants au prochain programme de l'Arena. Farmer Mack rencontrera Jack Moore dans la semi-finale. Martino Angelo aura comme adversaire Alex Tesluck dans le combat spécial de 30 minutes ou d'une chute. Il y aura deux préliminaires comme suit: Dynamite Dunn vs Julius Lawro; de Plattburg, N.-Y., et Wilfrid DuTremble vs Bill Purrick.

L'Aide-à-la-femme

L'Aide-à-la-Femme, voulant prévenir autant que possible les dangers de contagion de parvose infantile, avertit les parents et les amis de nos patientes et de nos petits enfants, qu'il n'y aura pas de visite le dimanche, 5 septembre 1937.

Comptant sur le bon esprit des parents et des amis de nos assistés pour nous aider dans la mesure du possible à protéger nos chers petits enfants, nous les remercions d'avance. Une note dans les journaux avertira de la prochaine visite.

(Communiqué)

Royal Broom se signale à King's Park

Royal Broom, appartenant à J. B. Miller, a remporté sa deuxième victoire consécutive de la réunion de King's Park en gagnant le handicap Dominion, disputé hier après-midi à la piste de Saint-Laurent. Le spécial a réuni six des meilleurs "sprinters" sur les lieux et Willow Wand a décroché la place pour l'écurie Stockwood pendant que Learyod, chargé de 133 livres, se classa troisième. La poulie victorieuse a rapporté \$6.55 pour la mise habituelle.

Jolly Fave, une poulie qui faisait ses débuts à Montréal, a bouleversé les calculs des connaisseurs à la 2e course, lorsqu'elle a triomphé contre Cohort Lass pendant que Butterfly finissait 3e. Conduite par le jockey Hartle, aussi une nouvelle recrue sur le circuit local, Jolly Fave est sortie du peloton au dernier seizième pour gagner en s'éloignant de ses adversaires. La poulie a valu du dix pour un an mutuel. Cette course terminait le pari-double qui a réalisé \$75.55.

La lument Yvira, maintenant âgée de neuf ans, a ajouté une autre victoire à son dossier en remportant le gros de la troisième course où elle a battu Crowland Lad pendant que Belle Fuller finissait 3e. Conduite par Fator, elle fut menacée au début, sortit du peloton à la dernière courbe pour ensuite maintenir un bon avantage sur ses adversaires. Elle a parcouru les six furlongs et demi en 1:31 3-5 pour donner \$4.60 pour la mise habituelle.

Encore une fois le jockey Elmer Fator a remporté les honneurs de la matinée avec trois victoires. Il a gagné la première course avec Winston D., la troisième avec Uvira et la septième avec Uncle Jule. Le jockey Hertle s'est aussi signalé en gagnant deux courses, la deuxième avec Jolly Fave et la dernière avec Aura.

PREMIERE COURSE — 1 mille. Bourse \$300. 3 ans et plus. A réclamer. Temps: 1:21 2-5.
Winston, Fator, 114.
Cornwall, Terhune, 108.
Suzanne Jay, Feeney, 114.
Jade Jay, Feeney, 114.
Hero Olga, Cuscianna, 104.
Lady Hilda, Harris, 104.
Beau, Cuscianna, 114.

\$2 au mutuel rapportant sur Winston D. \$2.20 en 1er, 2.15 en 2e et 2.10 en 3e; sur Uvira \$4.60 en 2e et 2.10 en 3e; sur Suzanne Play, 2.30 en 3e.

DEUXIEME COURSE — 6 1/4 furlongs. Bourse \$3. 3 ans et plus. Temps: 1:21 3-5.
Jolly Fave, Hartle, 110.
Cohort Lass, Terhune, 107.
Butterfly, Cuscianna, 107.
Gallopete, Fator, 110.
Reigh Duchess, Wilson, 110.
Bemere, Harris, 115.
Sienna, Halliburton, 110.
Bubbling, Hart, 115.
Wedding Ring, Eys, 115.
Elizabeth Farley, Snook, 105.

\$2 au mutuel rapportant sur Jolly Fave \$2.25 en 1er, 10.85 en 2e et 11.50 en 3e; sur Cohort Lass, 6.25 en 2e et 5.00 en 3e; sur Gallopete 10.40 en 3e.

TROISIEME COURSE — 6 1/4 furlongs. Bourse \$300. 1000 livres canadienne. Temps: 1:21 2-5.
Uvira, Fator, 110.
Crowland Lad, Feeney, 115.
Learyod, Wilson, 110.
Belle Fuller, Wilson, 110.
Rockvale, Halliburton, 112.
Lexis, Smith, 115.
Meldrum, Harris, 115.

\$2 au mutuel rapportant sur Uvira \$4.60 en 1er, 2.85 en 2e et 2.25 en 3e; sur Crowland Lad, 8.25 en 2e et 4.30 en 3e; sur Logwood 4.60 en 3e.

QUATRIEME COURSE — 1 mille 3/4. Steeplechase. 3 ans et plus. A réclamer. Bourse \$400.
No Ron, Kennedy 145.
Super Power, Ireland, 138.
Oaten, Shirley, 132.
Imagie, Butler, 130.
Asyrian Prince, Varga, 132.
Pierfly II, Trépanier, 130.

\$2 au mutuel rapportant sur No Room \$4.30 en 1er, 2.35 en 2e et 2.25 en 3e; sur Super Power 3.15 en 2e et 2.80 en 3e; sur Oaten 2.40 en 3e.

CINQUIEME COURSE — 6 furlongs. Handicap Dominion. 3 ans et plus. Temps: 1:14 1-5.
Royal Broom, Feeney, 109.
Willow Wand, Smith, 105.
Learyod, Halliburton, 103.
Bea M. Pastor, 110.
Miss Twinkle, Chinn, 108.
Happy and Gay, Eys, 106.

\$2 au mutuel rapportant sur Royal Broom \$8.35 en 1er, 3.30 en 2e et 2.95 en 3e; sur Willow Wand 5.20 en 2e et 3.05 en 3e; sur Learyod 2.65 en 3e.

SIXIEME COURSE — 6 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. A réclamer. Temps: 1:15 1-5.
Mr. Boss, Smith, 115.
Galthua, Halliburton, 105.
Imprimis, Fator, 110.
Sheriff Eugene, Cuscianna, 115.
Dorays, Harris, 115.
Soliloquy, Harris, 105.
Monta Harris, Feeney, 110.
Storm Angel, Hartle, 112.

\$2 au mutuel rapportant sur Mr. Boss \$8.35 en 1er, 3.30 en 2e et 2.95 en 3e; sur Galthua 4.20 en 2e et 3.50 en 3e; sur Imprimis 4.15 en 3e.

SEPTIEME COURSE — 7 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. A réclamer. Temps: 1:27.
Uncle Jule, Fator, 107.
Forelight, Halliburton, 107.
Vee Eight, Feeney, 112.
Mr. Midwood, Smith, 107.
Miss Dolly, Marshall, 107.
Pass Christian, Harris, 109.

\$2 au mutuel rapportant sur Uncle Jule \$4.30 en 1er, 2.35 en 2e et 2.20 en 3e; sur Forelight 2.35 en 2e et 2.20 en 3e; sur Vee Eight, 2.80 en 3e.

HUITIEME COURSE — 1 mille 50 verges. Bourse \$300. 3 ans et plus. A réclamer.
Aura, Hartle, 110.
Trajectory, Chinn, 115.
St. Omer, Harris, 110.
Mara Paine, Cuscianna, 110.
Dowling, Smith, 110.
Kissinburg, Marshall, 110.
Julius Harris, 115.
Panthos, Nash, 110.

\$2 au mutuel rapportant sur Aura \$3.00 en 1er, 3.80 en 2e et 3.40 en 3e; sur Trajectory 2.35 en 2e et 2.30 en 3e; sur St. Omer 4.30 en 3e.

La Quintella rapporte \$9.85.

Coups de circuit

Hier: York, Tigers; 2; Fox, Tigers; 3; Red Sox; 3; Averill, Indians; Gehrig, Yankees; Cliff, Hemsley; Browns; Medwick, Mize, Padgett; Cardinaux; Berger, Giants; DiMaggio; Bees; Arnovich, Phillies, un chacun.

Les meneurs: DiMaggio, Yankees, 38; Fox, Red Sox, 33; Gehrig, Yankees, 31; York, Tigers, 30; Greenberg, Tigers, 30; Medwick, Cardinaux, 28; Ott, Giants, 28.

Totaux: Américain, 662; Nationale, 528. Total: 1,190.

Tommy Farr séjournera aux États-Unis

New-York, 1er sept. (P.A.) — Comme Joe Louis n'a pu faire plus de dommage que de l'emporter aux points contre Tommy Farr dans la première défense de la couronne de la catégorie poids lourd, tout porte à croire que le promoteur Mike Jacobs va maintenant faire un appel et ainsi élire un dirigeant du trafic pour déterminer qui est l'aspirant le plus logique au championnat du monde. Jacobs a cet après-midi déclaré qu'il allait conduire un tournoi éliminatoire et tous les boxeurs sont invités à faire leur marque.

L'effet stimulant de la belle tenue de Farr en tout de même laisse Schmelzing bien froid. L'Allemand considère le tenue du champion avec dédain et il a répété qu'il était prêt à prouver qu'il était capable de mettre le nègre hors de combat une autre fois. Il a en même temps carrément déclaré qu'il n'a pas l'intention de prendre part à un tournoi éliminatoire.

Schmelzing, le seul boxeur à disposer de Louis, a rejeté la proposition qu'il rencontre Farr ou qui soit pour prouver ses droits à un combat de championnat. L'Allemand a avancé qu'il est convaincu qu'il s'est déjà qualifié pour un combat à la couronne qu'il a détenu de 1930 à 1932.

"Si Louis ne s'engage pas de me rencontrer l'an prochain, a dit Schmelzing, il prouvera qu'il a peur de moi.

La plupart des experts sont convaincus qu'un autre combat entre Schmelzing et Louis l'an prochain réaliserait une recette d'un million. Mais de son côté le promoteur Jacobs se demande si un autre match entre Farr et Louis ne serait pas plus profitable.

Le promoteur à l'intention de disputer son élimination dans les grands centres du continent comme New-York, Chicago, Detroit, Miami et peut-être d'autres endroits. Le premier combat de la série aura probablement lieu à Madison Square Garden de New-York le 29 octobre prochain et il sera entre deux ex-champions, Max Baer et Jim Braddock. Un combat Farr-Schmelzing, si c'est possible, au même endroit, serait certain de réaliser une recette de \$300,000.

Jacobs a dit que tout boxeur de la catégorie poids lourd est le bienvenu. En plus de Schmelzing, Farr, Braddock et Baer, qui sont classés dans l'ordre énuméré, le promoteur a mentionné les noms de Bob Pastor, qui a résisté pendant dix rondes contre Louis, Jimmy Adamick, de Detroit, Buddee Baer, le frère de Max, ainsi que Natie Brown, qui a une fois résisté à Louis pendant dix rondes mais fut subéquemment mis hors de combat dans une autre rencontre.

Louis ne se battra plus cette année mais Farr a l'intention de rester indéfiniment aux États-Unis pour tirer profit de sa belle tenue contre Louis au cours du combat de lundi. Il se remettra à l'oeuvre aussitôt que sa blessure à la main sera guérie. Le gérant du boxeur anglais, Ted Broadbribb, a dit que Farr s'était fracturé un doigt de la main droite au commencement de la rencontre. Tommy sera inactif pendant une couple de mois.

Comme Farr ne croit pas que Schmelzing le rencontrera, il s'attend de prendre part à un combat qui sera disputé durant la saison de Madison Square Garden, probablement contre le vainqueur de l'assaut Baer-Braddock. Le champion anglais, qui s'est lié à Jacobs pour plusieurs années, a déjà une victoire contre Baer.

Louis est aussi sorti du combat avec une blessure à la main. Sa droite fut fort endommagée et le gérant Julian Black a déclaré que le médecin l'avait avisé qu'il serait plus sage de la mettre dans le plâtre pendant trois ou quatre semaines.

La plupart des experts sont d'opinion que Louis, en plus de le voir avoir fait rater leurs prédictions, avait aussi endommagé sa réputation comme boxeur de première classe. Il se peut que le champion ait été un peu "rouillé" comme l'ont prétendu ses gérants. Mais le fait de ne pas avoir disposé de Farr doit certainement être attribué à l'endurance du boxeur anglais.

Les parties dans les grandes ligues

LIGUE INTERNATIONALE
Newark 20000000 — 2 6 4
Syracuse 00000081x — 9 9 1
Boggs, Niggeling et Herabarger; Cook et D. Moore.
Newark 0000010 — 1 4 0
Syracuse 0000003 — 3 3 0
Russo et Rosar; Vandemeyer et D. Moore.
Rochester 00000030 — 3 10 0
Toronto 100100000 — 2 7 1
Kleinke, Krist et Poland; Mulligan et Hoag.

LIGUE AMERICAINE
New York 00000012 — 7 13 1
Cleveland 20100000 — 3 8 2
Hadley et Dickey; Harder, Brown, Wyatt et Sullivan.
Washington 101100000 — 3 11 1
Detroit 3004010x — 12 14 1
Appleton, Jacobs et R. Perrell; Lawson et York.
Boston 01003002 — 6 11 0
Chicago 01004002 — 7 17 0
Wilson, McKain, Newsum, Marcum et Berg; Kennedy et Sewell.
Philadelphia 00000100 — 1 8 0
St-Louis 0010010x — 2 7 2
Thomas, Fink et Hayes; Hogsett et Kemaley.
Philadelphia 00000000 — 7 11 0
St-Louis 00000021 — 3 7 2
Smith et Brucker; Koupal Van Attie et Heath.

LIGUE NATIONALE
Saint-Louis 00000000 — 8 18 0
New York 00000000 — 1 1 0
Welland et Owen; Castleman, Brennan, Baker et Danning.
Chicago 00100102 — 4 9 2
Brooklyn 00200000 — 2 8 2
Carter et Hartnett; Frankhouse et Philpe.
Pittsburgh 00000000 — 6 5 0
Philadelphia 00000030x — 3 5 0
Brandt, Brown et Todd; Walters et Wilson.
Cincinnati 00000000 — 2 3 1
Boston 00302020x — 7 10 1
Moody, Hallahan et Lombardi; MacFadden et Hallahan.

Le golf

Deuxième ronde pour le championnat omnium du Canada

Winnipeg, Man., 1er sept. (P.C.) — Mlle Nora Hankin, Montréal, âgée de 22 ans, a continué à impressionner par la solidité de son jeu, et on la désigne comme étant certaine de jouer en finale du tournoi pour le championnat omnium du Canada pour dames.

Hier après-midi, Mlle Hankin a enregistré une victoire décisive sur Mme Theo. Kipp, de Winnipeg, par 8 et 7. L'autre favorite, Mlle Beatrice Barrett, de Minneapolis, a remporté un triomphe tout aussi marqué sur Mme Charles Wilson, de Victoria, par 8 et 7.

Le dernier, ce championnat fut remporté par Mme A. B. Darling, de Montréal. Mlle Barrett et Mlle Hankin devraient se rencontrer en finale cette année, pour se disputer le titre que Mme Darling a abandonné.

Mme J. D. Uearce, de Montréal, a été éliminée par Lillian Boyd, de Vancouver, par 2. Mme Pearce était une favorite.

Tournoi des bottiers

Le quatrième concours annuel de l'Association provinciale de golf de l'industrie et du commerce de la chaussure a eu lieu au club Laval-sur-Lac lundi le 30 août. Assistèrent à cette fête intime 107 joueurs et 132 convives au banquet annuel traditionnel.

La table d'honneur, on remarqua Louis Daoust, on remarqua Louis Daoust, ex-président; Joseph Daoust, doyen de l'industrie de la chaussure; Carle N. Moisan, président; Lionel Théoret, secrétaire-trésorier; Raoul Bastien, vice-président; Omer Barrière, maire, ville de Montréal; Harry McGee, Association de golf de l'industrie de la chaussure de Toronto; Emile Collette, 2e vice-président.

Victoire de Mackenzie

Redvers Mackenzie, brillant professionnel à Elm Ridge, a remporté pour la deuxième fois cette année, un tournoi de la M.P.G.A., hier, à Beaconsfield, enregistrant un total de 141 pour 36 trous, soit quatre coups de moins que Bobby Burns, d'Hampstead, et Arthur Macpherson, de Marlborough.

Les employés municipaux

Le tournoi annuel de golf organisé parmi les employés de l'hôtel de ville aura lieu le 11 septembre prochain, au golf municipal, sur la rue Sherbrooke. Le maire, quelques échevins, et plusieurs chefs de département ont promis de relever cet événement de leur présence.

Au Club Seigneurie

Club Seigneurie, 1er sept. — Mlle Dorothy Stanforth, du club Seigneurie, qui détient le championnat junior au golf de la province, et Mlle Audrey McIntosh, de Beausfield, ont perdu en finale à Mlle Stanforth, sont inscrites au tournoi invitation pour dames qui commence ici le 3 septembre, pour se terminer le lendemain.

Voici une liste partielle des inscriptions à ce tournoi: Mlle Lewis Kaye, de Louisville, Ky., Mlle Helen Davis, de Como, P.Q., Mmes J. W. Nicoll, J. E. Nickson, R. C. Ronalds et Miles Kathleen Beer, Mary Strachan, Audrey McIntosh, de Beaconsfield.

Cet après-midi, D. V. Robertson, de Toronto, et membre du club Seigneurie, a remporté le prix du Président par une victoire sur le Dr Pedro Platou, de Brooklyn, et Red Johnston, de Montréal, dans un détail à trois qui avait résulté des joutes de dimanche.

Robertson, qui joue avec un handicap de 10, réussit un résultat brut de 84, pour remporter le prix de M. J. C. Joy, de Oustmont, président du club Seigneurie.

La coupe Lesley

C'est au club Laval-sur-Lac, les 18 et 19 septembre prochains, qu'auront lieu les rencontres annuelles pour la coupe Lesley, entre des équipes représentant le Québec, les États de New-York, Massachusetts et la Pennsylvanie.

En plus de la coupe Lesley, les étoiles en lice se disputent un nouveau trophée, le "Lesley Bowl", offert au plus bas "foursome".

Pour la première fois dans l'histoire de ce tournoi annuel, les joueurs de chaque État ont été choisis par les officiers en charge de la coupe Lesley. Les règlements et la conduite du tournoi seront également sous la direction de ces officiers.

Douze joueurs de chaque section ont été invités à participer. Les officiers n'ont pas choisis les douze joueurs qui possèdent les plus bas handicaps, mais quatre de ceux qui ont le plus bas handicap, quatre avec un handicap de 4 à 5, et quatre avec un handicap de 6 à 8.

De cette façon, l'on croit que les rencontres seront mieux balancées. Voici la douzaine de joueurs qui représenteront notre province: Phil Farley, J. W. Yule, Frank Corrigan, Gordon B. Taylor, Hugh Jaques, J. A. Fuller, F. Gordon Taylor, M. Rogers, Et Savard, H. Martin, A. Blondeau et C. C. Fraser, capitaine.

Les Royals au bâton

	P	Ab	C	2b	3b	C	Pac	Pe
Smythe	45	88	32	4	0	30	364	
Dunlap	118	446	151	31	4	5	64	339
Dugas	84	290	94	28	3	11	60	324
Johnson	66	222	5	0	6	0	6	324
Jeffries	127	444	145	32	3	6	60	323
Benning	66	148	45	5	2	0	17	304
Bell	114	318	114	16	2	9	53	297
Harris	102	369	108	23	3	1	63	293
Corbett	74	200	58	8	0	1	23	280
Blackerby	96	283	69	11	1	0	39	245
Chandler	32	90	23	5	1	2	6	258
Pattison	24	32	8	3	0	0	2	250
Hafey	120	409	97	9	9	9	54	237
Polli	28	54	10	1	0	1	4	185
Hargrave	18	44	8	0	0	3	182	
Duke	31	80	14	1	0	0	2	132
Lisenbee	24	38	3	1	0	0	0	172
Chapman	4	8	1	0	0	0	0	121
Myllkas	26	55	0	1	0	0	2	106

LES LANCEURS
P. M. cc. P. bb. rab. s. P. P.

La vie de l'avocat en France sous l'ancien régime

Conférence de Me Jacques Charpentier devant le Jeune Barreau — Considération dont jouissaient les avocats avant la révolution — La vogue des grands procès — Avocats et prédicateurs — L'Académie et le Barreau — La vie laborieuse de l'avocat — Des juges qui siègent à quatre heures du matin

Me Jacques Charpentier, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre du conseil de l'Ordre des avocats de Paris, a donné hier une causerie à l'issue du déjeuner que lui a offert le Jeune Barreau de Montréal. Me Gaston Archambault, président de l'Association du Jeune Barreau, présidait la réunion. Me Jean Bumbay a présenté le conférencier et Me Beaudoin Handfield l'a remercié.

On remarquait à la table d'honneur, outre le président et l'hôte d'honneur, Me P.-B. Mignault, ancien juge de la Cour suprême, Me le juge J.-B. Archambault, doyen de la Cour de circuit, Me L.-Emery Beaulieu, c.r., vice-président de l'Association du Barreau canadien, Me Pierre Beaulieu, c.r., bâtonnier du Barreau de Montréal, Me Arthur Vallée, c.r., ancien bâtonnier général, Me Marcel Nantel, c.r., bibliothécaire du Barreau, Me le docteur Amédée Thoin, Me T.-Adolphe Fontaine, c.r., député, bâtonnier du Barreau de Richelieu. L'assistance était nombreuse.

Sous l'ancien régime

Me Charpentier a parlé de la situation des avocats en France sous l'ancien régime, entre le moyen âge et la révolution, de tout cet ensemble de petits détails qui font la trame de la vie quotidienne et dont les grands historiens ne parlent guère. C'est un chapitre fort intéressant de notre histoire qu'il a développé devant ses auditeurs en dépliant le volumineux dossier qu'il a compilé sur le sujet. Ce dossier, le conférencier n'en a donné qu'une partie, il a sauté bien des feuillets, et cependant sa causerie a duré près d'une heure et demie; mais tels étaient l'intérêt de ces petits faits et l'art avec lequel ils nous étaient présentés que personne n'a trouvé le temps long.

Il y a une conception traditionnelle qui a été répandue par la chanson, la littérature, c'est que l'avocat autrefois était un assez triste personnage, personnage crotté, dont les souliers et souvent la culotte sont percés, qui était à la limite de l'honnêteté, et qui plaidait en termes ridicules. Cette conception a été popularisée par la comédie, mais il n'y a rien contre les avocats dans Molière.

Me Charpentier croit que cette conception traditionnelle est tout à fait fautive. Les avocats d'autrefois étaient des personnages considérables, considérés, dont beaucoup arrivaient à la fortune, qui étaient écoutés dans les conseils du gouvernement, qui occupaient une situation sociale importante. Quand on nous dit qu'avant la révolution les avocats n'existaient pas, on ne dit pas la vérité. La révolution, au point de vue des réalités, n'a pas beaucoup amélioré la situation de l'avocat.

La Bruyère, ancien avocat

Le conférencier cite une poésie du XVI^e siècle pour montrer de quelle considération les avocats étaient alors l'objet. Il cite La Bruyère, qui avait été avocat et avait conservé beaucoup d'estime pour la corporation; cet extrait montre que le Barreau était placé tout juste au-dessus de la noblesse, immédiatement après la noblesse de robe, qui était la magistrature, et avant les autres corporations.

Furetière

Un écrivain du XVIII^e siècle, Furetière, dans le *Roman bourgeois*, montre un jeune avocat qui est aux confins de la cour et de la bourgeoisie; Furetière a fait ce qu'il appelle le tarif des dots et des avantages qu'on en peut espérer. C'est une évaluation des parts et le conférencier cite des chiffres et montre que l'avocat est assez haut coté dans ce tarif matrimonial.

Saint-Simon

On trouve dans les mémoires de Saint-Simon le récit d'un procès que les douze ducs et pairs du royaume intentèrent lorsque le roi voulut en nommer un treizième: les extraits que cite Me Charpentier montrent de quelle considération les ducs et pairs entouraient leur avocat dans cette affaire. Ces avocats en vue mettaient leur influence à contribution pour la conclusion des grands mariages. Autre indice de leur situation prépondérante: il y en avait beaucoup qui n'avaient rien à faire, qui n'avaient aucun désir de plaider, mais s'inscrivaient au Barreau; ça se fait chez nous, dit Me Charpentier, parce que ça fait bien sur une carte de visite, on met: avocat à la Cour d'appel.

Berryer

Dans les mémoires de Berryer se trouve un tableau des avocats à Paris avant la révolution. Il y 600 membres, dont la moitié s'étaient fait admettre pour l'honneur attaché à cette profession. La magistrature se recrutait parmi les membres les plus distingués du Barreau. Mais le contraire arrivait

aussi quelquefois: il y avait des familles de magistrats qui au bout d'un certain temps préféraient la robe d'avocat, à cause de la plus grande indépendance dont jouissaient les avocats.

Avocats et prédicateurs

Les plaideries des grands avocats avaient le plus vif succès. Tout Paris venait les entendre. Pour eux on désertait les audiences des prédicateurs. Le prédicateur, c'était l'équivalent de ce qu'est pour nous une représentation de grand opéra ou un grand concert. Sainte-Beuve dit en parlant de Lemaître, l'avocat qui entra à Port-Royal, que lorsqu'il plaiderait, les prédicateurs, par prudence, s'arrangeaient pour ne pas monter en chaire et allaient eux-mêmes l'entendre.

La grande distraction du peuple

Quand Gerbier venait plaider au parlement, la foule assiégeait le palais des six heures du matin. Les débats judiciaires avaient une très grande réputation. Dans l'ancienne France on manquait un peu de distraction, il n'y avait pas de ministère des loisirs. La cour s'amusa, mais la grande majorité des Français manquait de distraction. A part quelques processions, quelques fêtes de la basoche ou du carnaval, on ne savait trop que faire de ses loisirs. Dans les mémoires de Pierre de l'Etoile on voit que la grande distraction du peuple de Paris, c'était les exécutions capitales.

Représentation d'un grand procès

Il y en avait aussi quelques autres un peu plus relevées, et parmi celles-ci, les grands procès. C'était tellement vrai que, lorsqu'on recevait à la cour un personnage de marque, on lui offrait un grand procès: on changeait le rôle, on faisait venir une grande affaire: ce jour-là on prenait les meilleurs avocats, et on donnait au visiteur cette représentation judiciaire. Là-dessus les documents abondent. Lorsque Louis XI reçoit le roi du Portugal, Alphonse V, qui vient demander du secours, on lui fait des processions, des réceptions grandioses. Puis on l'emmène au parlement et on lui fait entendre un grand procès.

Pour se distraire

En 1541, on reçoit le duc de Clèves et on lui offre une séance au parlement. En 1495, Charles VIII va au parlement pour se distraire. En 1600 vient Paris le duc de Savoie pour conclure le mariage de son fils, Henri IV fait venir au Louvre le maître du parlement, on cherche un beau procès avec de grands avocats. On en choisit un où plaiderait le grand Arnaud et un certain Robert, qui était lui aussi remarquable. Il s'agissait d'un boudailler qu'une femme avait accusé d'avoir assassiné son fils. Le boudailler, soumis à la question, avait avoué tout ce qu'on voulait, lorsqu'on arrêta deux voleurs qui s'avouèrent coupables du meurtre. Le boudailler intenta un procès en dommages à la femme, et c'est à ce procès qu'on fait assister le duc de Savoie.

Tirades

Le conférencier cite des extraits de deux plaideries; on y fait de grandes tirades majestueuses et aujourd'hui un peu ridicules; en guise d'arguments on cite des auteurs anciens. Finalement le boudailler a été débouté de sa demande et condamné à tous les dépens.

A l'Académie

Ce qui est plus frappant, c'est qu'au commencement du XVIII^e siècle on voulait faire entrer à l'Académie un avocat éminent. Mais le Barreau lui interdit de poser sa candidature, parce que, comme aujourd'hui, il fallait solliciter, faire des visites, et que cela était indigne d'un avocat. Aujourd'hui les avocats sont moins fiers.

L'existence des avocats était sous l'ancien régime comme aujourd'hui, très difficile, pénible, laborieuse. Me Charpentier donne quelques détails sur l'organisation de la justice et cite les mémoires de Berryer pour montrer à quelles difficultés devaient alors faire face les jeunes avocats. Un clerc commençait à 6 heures du matin l'été et à 7 heures l'hiver, et il finissait sa journée à 9 heures du soir.

Le métier d'avocat

Le métier d'avocat n'était pas une sinécure. Il y avait jusqu'à trois séances des tribunaux chaque jour, et la première était à 7 heures du matin. Mais la magistrature donnait l'exemple, les juges siégeaient souvent à 4 heures du matin pour examiner les procès par écrit, dans lesquels on n'avait pas besoin d'avocats.

Beaucoup de plaideries de ce temps-là ont donné prises aux plaisanteries, mais sous cette forme vieillie il y avait des argumentations très sérieuses et les avocats savaient se montrer très courageux quand par exemple ils plaidaient contre les grands. Le conférencier cite plusieurs exemples, qui montrent que les avocats jouissaient alors de grandes libertés. Il dit ensuite quelques mots de la question des honoraires, et de ce qu'on appelait le tribut spontané du client, gratifications volontaires qui atteignaient parfois de très grosses sommes, et que des clients heureux faisaient à leur avocats.

P. S.

L'enquête sur l'explosion du garage Laurier

M. le commissaire Massicotte soumettra prochainement son rapport — Un seul témoin entendu, l'un de la dernière séance — M. Massicotte restera à son poste jusqu'au 15

L'enquête de la Commission des incendies sur la série d'explosions qui a causé la mort de trois pompiers et fait un grand nombre de blessés, au garage Laurier, le 25 juin dernier, s'est terminée, hier, devant M. le commissaire Emile Massicotte.

Le seul témoin entendu à la dernière séance de l'enquête a été le pompier Noël Lessard, l'un des premiers arrivés sur le lieu de l'explosion. Le témoin révèle que, dès son entrée dans le garage, il avait remarqué une fissure près de la troisième des trois pompes à essence installées vis-à-vis de l'entrée du garage. Il ne pourrait en déduire cependant que l'explosion s'est produite à l'endroit où il a découvert une fissure.

Aucune pompe à essence

M. le commissaire Massicotte a ensuite donné lecture d'une lettre dans laquelle M. George Pierce, de New-York, locataire du garage Laurier pour un an, en 1928, déclare qu'il n'a installé aucune pompe à essence dans le garage pendant qu'il en fut locataire.

De même, Me Léo L'Espérance, procureur de la *McColl Frontenac Company*, affirme que sa cliente n'a pas non plus installé de pompe à essence au garage Laurier tant qu'elle y a vendu de l'essence.

L'enquête s'est close avec le témoignage de M. Lessard. M. le commissaire Massicotte a annoncé qu'il rendrait public son rapport, d'ici quelques jours.

M. Massicotte

Me Emile Massicotte, qui a siégé hier pour l'une des dernières fois comme commissaire des incendies, a déclaré hier matin qu'il tenait à terminer quand même et au plus tôt l'enquête sur le désastre du garage Laurier, en dépit du fait que les journaux lui ont appris que le gouvernement provincial a décidé de confier ses fonctions à Me Marcel Faribault, à partir du 15 septembre prochain. En terminant son enquête sur l'explosion du garage Laurier, M. Massicotte a voulu, dit-il, épargner à son successeur l'obligation de recommencer une enquête qui a déjà occasionné des frais assez considérables.

La moisson dans les prairies

Ottawa, 1er. — La moisson des grains a fait des progrès rapides au cours de la semaine écoulée, dans les prairies canadiennes. La chaleur et l'absence presque totale de pluie tant au Manitoba qu'en Saskatchewan ont permis aux cultivateurs de pousser les travaux sans interruption. Le battage est déjà très avancé au Manitoba et les rendements sont en général satisfaisants. Les blés d'automne et les variétés de blé de printemps les plus résistantes à la rouille donnent de bons rendements. La qualité en est bonne, exceptée dans les régions affectées par la sécheresse. Bien que la rouille ait causé quelque peu de dommages aux variétés moins résistantes, les pertes ne sont pas considérables. Presque tout le blé est maintenant coupé en Saskatchewan, et une bonne partie du battage est faite. Les grains secondaires ont été moissonnés en majeure partie, excepté dans les régions du nord-ouest. Malgré les maigres rendements rapportés dans toute la province la moitié du blé est de première qualité et le reste de deuxième et troisième. La sécheresse interrompue a de nouveau réduit les approvisionnements fourragers. L'hâte la maturation des cultures tardives. Il s'ensuit une diminution des perspectives de rendement. Si la gelée tarde encore une dizaine de jours à faire son apparition, les rendements de blé seront bons dans toute la province de l'Alberta. Des jours frais et pluvieux ont retardé la maturation et les cultures auraient maintenant besoin d'une période de temps chaud et sec. La moisson et le battage sont bien en main dans les régions du sud. Les sauterelles ont passablement endommagé les fourrages verts dans les provinces, et tout indique que l'infestation sera grande, l'an prochain.

"Talitha"

Par Philippe CUSSON

"Une fiction délicieuse", dit le Chanoine Chartier, "une fantaisie vraisemblable et magistralement agencée".

Dans cette nouvelle évangélique, l'auteur suppose que la fille de Jaire, ressuscitée par Notre-Seigneur, au commandement de "Talitha, ouchi" — Jeune fille, lève-toi! — garde par la suite, comme nom de baptême, le mot magique du Maître: Talitha. Elle rencontre le fils de la veuve de Naim; ils se racontent leur histoire, s'aiment et...

L'auteur a obtenu de l'Archevêché de Montréal le "Nihil obstat" et l'"Imprimatur". Le Chanoine Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal, a écrit la préface de l'ouvrage où sont enchaînées les plus belles pages de l'Evangile. Inutile donc d'ajouter que ce sera un excellent livre de récompense pour toute la jeunesse étudiante. Éléante plaquette de 95 pages, 25 sous au comptoir, 30 par la poste.

Service de librairie du *Devoir*, 430, Notre-Dame est Montréal.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Les secours directs

C'est un problème du fédéral, dit M. William Tremblay, mais nous sommes disposés à offrir toute la collaboration voulue pour les supprimer

Québec, 1er. — M. William Tremblay, ministre du travail, a reçu hier une délégation de la ville de Québec qui a demandé des travaux pour remplacer les secours directs.

M. le maire Grégoire a demandé qu'on donne à la ville de Québec, le même traitement qu'à Lachine, Verdun, etc.

M. Tremblay a répondu:

"Notre intention est de mettre fin aux secours directs dans tous les centres de la province. Il s'agit d'un problème national. Les municipalités sont écrasées sous ce fardeau et ne peuvent plus contribuer. Les secours directs ont été institués par le gouvernement Benoit, et perpétués par le gouvernement qui l'a suivi. Aussi constituent-ils un problème du fédéral. Mais nous sommes disposés à offrir toute la collaboration voulue pour les supprimer".

M. Tremblay a ajouté que l'expérience de Lachine constitue un essai qui a été un succès d'ailleurs. Mais il est clair que le gouvernement ne peut faire la même chose avec des grands centres comme Montréal et Québec, sans savoir au juste ce que le fédéral entend faire.

Lorsque le gouvernement Duplessis est arrivé au pouvoir, le fédéral donnait \$667,000 par mois à la province. Il a réduit cette contribution à \$500,000 et il ne donne plus que \$410,000. Cela ne représente même pas la part à payer pour la seule ville de Montréal.

M. Tremblay a ajouté que le gouvernement provincial fera tout son possible pour mettre fin aux secours directs.

Dans le monde ouvrier

La Commission du salaire minimum féminin

L'Office des salaires raisonnables de la province de Québec entre en fonctions aujourd'hui. Conséquent, la Commission du salaire minimum des femmes, que M. Gustave Franq présidait depuis onze ans, cesse d'exister. L'Office se chargera du travail qu'elle accomplissait. Tout le personnel est licencié. Mais on pense que nombre de fonctionnaires de ce service seront réinstallés dans des fonctions nouvelles.

Hier après-midi, il y a eu séance d'adieu de la commission du salaire minimum des femmes. M. Franq a exposé le travail accompli; il a remercié ses collègues de leur collaboration et tout le personnel de son travail. Il a souhaité que la nouvelle loi des salaires raisonnables donne des résultats fructueux.

Les commissaires étaient les suivants: M. Franq, président; MM. Omer Brunet et C. J. Griffin, membres, et Alfred Crowe, secrétaire. Eugène Richard, quatrième commissaire, de Victoriaville, avait démissionné il y a quelques mois.

Les filatures de la D. T. vont normalement

A l'exception de la filature de St-Grégoire de Montmorency, où la moitié seulement des ouvriers sont retournés au travail, les ouvriers ont presque tous repris le travail dans les filatures de la *Dominion Textile* à travers la province. Les syndicats sont résolus à ne pas se laisser influencer et manifestent, parait-il, la détermination d'être bien traités.

Contrat collectif pour 1,800 ouvriers de l'aluminium

M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada annonce la signature d'un contrat collectif de travail entre le syndicat catholique national de l'aluminium d'Arvida et la Compagnie d'Aluminium du Canada, pour son atelier d'Arvida.

"On négocie actuellement un autre contrat collectif avec cette compagnie pour son atelier de Shawinigan", dit-il.

Par l'entente signée, les ouvriers d'Arvida recevront une augmentation générale de salaires de 10 à 20 pour cent par rapport au salaire qu'ils recevaient auparavant. Le contrat, qui affecte près de 1,800 ouvriers de cette compagnie, stipule également la semaine de 48 heures de travail. Bien que le contrat actuellement en négociation ne soit pas aussi avantageux que celui d'Arvida, les ouvriers n'en recevront pas moins des augmentations de salaire raisonnables.

"Les ouvriers sont satisfaits de l'entente conclue à cet endroit, dit le président de la C. T. C. C., et notre syndicat compte la majorité des 1,800 ouvriers de cette compagnie. Les membres sont enthousiastes de leur victoire et le recrutement est facile dans cette région."

Grève de brodeuses

La Pleating and Embroidery Manufacturers' Association a averti hier l'International Ladies' Garment Workers' Union, qu'elle repousse les requêtes de négociation d'un contrat collectif de travail qu'elle a reçues. Conséquent, une grève de 500 brodeuses est imminente, dans 28 ateliers.

Il y aura ce soir après-midi réunion des patrons, puis ce soir assemblée des ouvriers, au 395 ouest, rue St-Catherine.

M. Max Kayser, chef du groupe favorable au contrat collectif, déclare que l'Union internationale se moque de la loi provinciale des contrats, qui reconnaît aux ouvriers le droit de réclamer un contrat collectif et de le négocier. Conséquent, il ne reste aux ouvriers qu'un moyen: déclarer la grève.

Les bombardements de Madrid

Ils ont fait, en un an, 1,294 morts et 5,703 blessés — Lancement de 6,000 bombes

Valence, Espagne, 1er (C. P.-Havas). — Les statistiques officielles compilées par le gouvernement de Valence et rendues publiques aujourd'hui fixent à 1,294 le nombre des personnes tuées par les bombardements aériens qui ont ravagé Madrid du 28 juillet 1936 au 31 juillet 1937, et à 5,703 le nombre des blessés, durant la même période.

Durant cette seule année, 6,000 bombes ont été lancées sur la capitale de l'Espagne.

Le plus dur bombardement aérien qu'a subi Madrid depuis le début de la guerre civile a eu lieu le 7 novembre dernier, alors que quatre cents bombes lancées par les Blancs sur Madrid ont fait 300 morts et 500 blessés.

Faits divers

Trouvé inconscient sur le chemin de la Canadière

Québec, 1er (D.N.C.). — Un individu, baignant dans son sang, a été trouvé sans connaissance sur le chemin de la Canadière, à environ 500 pieds à l'est du tunnel, par le Dr F.-E. Chabot, ce matin, à 2h. moins quart.

Le Dr Chabot revenait de l'hôpital de l'Enfant-Jésus lorsqu'il fut cette lugubre découverte. L'individu était couché la face contre terre, entre deux voies du tramway. Il portait de graves blessures, dont une fracture du crâne. Le Dr Chabot lui donna quelques soins d'urgence et alerta les constables du poste n° 13. L'ambulance de la maison J. Bouchard et Fils transporta le blessé à l'hôpital de l'Enfant-Jésus où il fut placé sous les soins du Dr Robert Naud.

Le sergent Arthur Gagnon et les constables Alexandre Rochette, et Edouard Roberge, ont commencé immédiatement une enquête sur cette affaire.

On a trouvé dans les poches de l'individu un permis de chauffeur au nom d'André Gagnon, 36 ans, de Saint-Urbain, Charlevoix. On ne sait pas s'il s'agit d'un accident ou d'un attentat. Aux dernières nouvelles, l'individu était encore privé de connaissance.

Il se jette en courant sous un camion

Frappé par un camion alors qu'il traversait en courant le boulevard Gouin à Cartierville, vers 10 h. 15 hier soir, Régis Bergeron, 11 ans, 12350 rue St-Jacques, est mort presque sur le coup. Il expira quelques secondes plus tard d'une fracture du crâne. Le conducteur du camion stoppa aussitôt et se porta au secours de la petite victime. Le cadavre a été transporté à la morgue pour l'enquête du coroner.

Quatre enfants tombent d'un balcon

Quatre enfants se sont blessés hier en tombant du haut du balcon de la demeure de leurs parents. On les a transportés à l'hôpital Sainte-Justine, où trois d'entre eux sont en danger de mort. Les victimes se nomment: P. Beaugrand, 4 ans, 1971, boulevard Rosemont; Gab. Boudreau, 18 mois, 1922, rue Fulum; I. Chartrand, 4 ans, 2020 rue Saint-Germain; et J. Gareau, 6 ans, 2420 rue Aylwin. Les trois premières victimes souffrent de contusions au cuir chevelu et la dernière, d'une fracture du bras gauche.

Incendie dans un entrepôt

Un pompier a été blessé à 10 h. 30, hier soir, quand un incendie qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses s'est déclaré dans un entrepôt à l'angle des rues Colborne et Common. Joseph Kinsella, 38 ans, la victime, du poste 21, s'est infligé une profonde entaille à la main droite. Cependant, après avoir été pansé à l'hôpital, il a pu retourner chez lui. Pour éteindre l'incendie, les pompiers des postes 1, 2, 3, 20 et 21 durent aboucher quatre lanceurs et travailler durant une demi-heure.

A Joliette

Joliette, 1er sept. — Alors que sa femme repose à l'hôpital souffrant de graves contusions et de nombreuses plaies sur le corps et la figure, Valmore Froment, de Joliette, a comparu ce matin devant le magistrat Dubeau sous l'accusation d'agression grave. Il a plaidé non-culpabilité et il a été reconduit dans les cellules en attendant son enquête, fixée au 25 septembre. Le tribunal a refusé de le laisser sortir moyennant une caution.

Le "Cambria" de retour demain

Montréal, 1er (C. P.). — L'hydravion *Cambria* reviendra, demain, de Port-Washington à sa base navale de Boucherville. Il partira vendredi pour une envolée de bonne entente au-dessus des villes ontariennes.

Causerie pour les ouvriers de la robe

Il y aura, ce soir, de 10 heures et demie à 10 h. 45, au poste CRCM, une causerie donnée sous les auspices de l'Union internationale des ouvriers de la robe.

M. Lefebvre nommé à Notre-Dame-de-Grâce

Ottawa, 1er. — M. F.-L. Lefebvre, ci-devant assistant-gérant du bureau principal de la Banque Canadienne Nationale à Ottawa, depuis neuf ans, vient d'être nommé à la gerance de la succursale Notre-Dame-de-Grâce de Montréal.

ACHÈTE BIEN QUI ACHÈTE CHEZ DUPUIS



DINER-MODES

mercredi 8 septembre à 7 h. 30

N'attendez pas à la dernière minute, venez dès demain chercher vos billets maintenant au bureau d'information, messagerie ouest. Après le dîner il y aura parade de

MANNEQUINS VIVANTS

Les messieurs pourront accompagner les dames

Prix du billet \$1.00

Stylographes

Modèles fabriqués dans la province de Québec par Waterman, Stylos pointe 14 carats et porte-mine pour appa-reiller.

2 articles pour 1.95

GRATIS! 1 bouteille d'encre Waterman (2 onces) avec chaque achat.



Dictionnaires illustrés "SIMON"

1408 pages, 1000 dessins, 32 tableaux noirs, 12 tableaux en couleur — 100 cartes dont 4 en couleur. SPECIAL 1.80

Nomenclature très complète des mots usuels familiers et populaires, locutions latines et étrangères employées dans le langage courant.

Plateau 5151 — local 202

Dictionnaires "Mame"

51,000 mots, nombreuses illustrations, cartes et tables encyclopédiques 1.25

Le dictionnaire moderne et universel à prix spécial. Avec supplément pour le Canada.



Petits dictionnaires "LAROUSSE"

Sous la direction de Paul Augé

- vocabulaire moderne de la langue française
- précis de grammaire avec conjugaison des verbes
- solécismes et barbarismes à éviter
- dictionnaire des noms propres 79

Ce LAROUSSE est indispensable à tout élève. DUPUIS — res-de-chaussées (St-Catherine)

FERMÉS LUNDI, FÊTE DU TRAVAIL

Dupuis Frères

A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-gér.

Chesterfield Inlet se plaint de l'interférence de CRCM

Ottawa, 1er (C. P.). — La Société Radio-Canada a reçu des plaintes de la population de Chesterfield Inlet, qui signale que l'interférence du poste CRCM, de Montréal, l'empêche de capter clairement les émissions du poste CKY de Winnipeg.

Ces deux postes ont la même longueur d'ondes, ce qui n'a guère causé d'inconvénients dans le centre et le sud du pays, vu la distance qui sépare les deux postes l'un de l'autre. Mais il n'en est pas de même dans l'extrême Nord, où la réception des émissions du poste de Winnipeg est très souvent complètement gâtée par l'interférence du poste de Montréal. Chesterfield Inlet se plaint aussi de l'interférence d'un puissant poste américain.

Ces difficultés disparaîtront bientôt, car la Société Radio-Canada y apportera une solution dès le 15 septembre en changeant la fréquence du poste CKY, ce qui aura, du même coup, pour effet d'éliminer l'interférence du poste mexicain.

La question d'interférence des divers postes du monde avec les postes du pays étrangers sera discutée lors d'une conférence internationale de la radio qui aura lieu à La Havane, Cuba, en novembre prochain.

Collection "Cigale"

pour les enfants de 8 à 10 ans

Chaque volume cartonné, avec couverture en couleurs, quelques illustrations en noir, gros caractères, édition soignée.

Au comptoir, 25 sous — par la poste, 30 sous.

- UNE ARMURE D'OR, par la Comtesse d'Albana.
- LES MIRAGES DU SAHARA, par la même.
- MAÎTRE TRILBY L'ECUREUIL, par la même.
- JOHNNY D'IRLANDE, par la même.
- L'AIR NE FAIT PAS LA CHANSON, par Suzanne Minost.
- HISTOIRE DU VÉRITABLE GRIBOUILLE, par George Sand.
- CONTES A MADEMOISELLE ROSE, par Paul Roland.
- LA PRINCESSE ROSETE, par la Comtesse de Ségur.
- GENEVIEVE DE BRABANT, par le chanoine Schmid.
- LE ROSIER suivi de LA MOUCHE, par la même.
- LOUIS LE PETIT IMIGRE, par la même.
- LES OEUFs DE PAQUES, par la même.
- LA REINE DES GELS ET DES NEIGES, par la même.
- ROSE DE TANNEBOURG, par la même.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR",

430, rue Notre-Dame est,

Montréal

Adoptez